

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, September 21, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:15 p.m. [ET] to examine Bill C-5, An Act to amend the Criminal Code and the Controlled Drugs and Substances Act.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I am Mobina Jaffer, a senator from British Columbia, and I have the pleasure of chairing this committee.

[*Translation*]

Minister, I would like to take a few minutes to introduce the members of the committee who are participating in the meeting today: Senator Boisvenu, the deputy chair of the committee; Senator Batters; Senator Campbell; Senator Clement; Senator Cotter; Senator Dalphond; Senator Klyne; Senator Miville-Dechêne; Senator Pate; Senator Simons; Senator White.

[*English*]

Today, we also have Senator Gold, the Government Representative in the Senate, Senator Carignan and Senator LaBoucane-Benson. Welcome to all of you.

Senators, welcome back to this committee after the summer. I hope you have a restive summer. Today, we begin our study on Bill C-5, An Act to amend the Criminal Code and the Controlled Drugs and Substances Act.

Before we begin, I would like to remind senators that throughout our study, if you think you have to propose amendments once we get to clause-by-clause consideration, please consult with the law clerk's office. Plans are still not set in stone, but clause-by-clause would likely take place at the end of October.

Today, we welcome the Minister of Justice and Attorney General, the Honourable David Lametti. He is joined by his officials: François Daigle, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General of Canada; Matthew Taylor, General Counsel and Director; Matthias Villettorte, Senior Counsel and Team Lead; and Andrew Di Manno, Counsel.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 21 septembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner le projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je suis Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique. J'ai le plaisir de présider la réunion d'aujourd'hui.

[*Français*]

Monsieur le ministre, je voudrais prendre quelques minutes pour vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : le sénateur Boisvenu, vice-président du comité, la sénatrice Batters, le sénateur Campbell, la sénatrice Clement, le sénateur Cotter, le sénateur Dalphond, le sénateur Klyne, la sénatrice Miville-Dechêne, la sénatrice Pate, la sénatrice Simons et le sénateur White.

[*Traduction*]

Se joignent aussi à nous aujourd'hui le sénateur Gold, représentant du gouvernement au Sénat, le sénateur Carignan et la sénatrice LaBoucane-Benson. Je vous souhaite la bienvenue.

Je suis heureuse de vous revoir au comité, honorables sénateurs. J'espère que vous avez passé un été reposant. Aujourd'hui, nous entreprenons notre étude du projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs qui pensent avoir des amendements à proposer durant l'étude article par article de consulter le Bureau du légiste. Les plans ne sont pas encore confirmés, mais nous procéderons probablement à l'étude article par article à la fin d'octobre.

Aujourd'hui, nous accueillons l'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada. Il est accompagné des fonctionnaires suivants : M. François Daigle, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada; M. Matthew Taylor, avocat général et directeur; M. Matthias Villettorte, avocat-conseil et chef d'équipe; et M. Andrew Di Manno, avocat.

The minister is here for an hour, and officials will kindly stay for a second hour. It is my respectful suggestion that you just focus on the questions you want to ask the minister in the first hour, and in the second hour, you will be able to question the officials. Honourable senators, you will each have four minutes to ask questions.

Minister, you have the floor. Thank you.

David Lametti, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada: Honourable senators and Madam Chair, I'm pleased to be back, like you, after a good summer and pleased to be here to appear before you to speak to Bill C-5, An Act to amend the Criminal Code and the Controlled Drugs and Substances Act.

Bill C-5 was designed to restore balance to back criminal sentencing, while keeping Canadians safe, wherever they are. It's about real community safety, where judges have the discretion to tell the difference between a hardened criminal and a first-time offender, and police won't have to treat every person in possession of drugs as someone to be charged and prosecuted.

Under the previous government, so-called tough on crime policies swung our criminal justice system too far in one direction. A decade later, we are seeing the disastrous consequences of that discredited approach. Indigenous and racialized people and individuals with substance abuse or mental health issues have borne the brunt of harsh ineffective policies, and our communities are no safer. Look at our prisons, where Indigenous people and Black people are overrepresented at alarming rates. Look at our courts, where cases crawl along as many defendants choose to fight charges with MMPs, mandatory minimum penalties, while others challenge their constitutionality.

I know that this bill is a long time coming and that many of you would have liked to have seen changes sooner. Well, here we are. Bill C-5 will not solve every problem in the criminal justice system. If we are being honest, no bill could. I think that, regardless of your politics, we can all agree that the challenges in the criminal justice system are complex, and they are long entrenched. It is the place where many social issues come to a head. Bill C-5 is an important, pragmatic and progressive step towards a fairer and more effective system.

So what does Bill C-5 actually do? First, it repeals all minimum mandatory sentences for drug offences, 13 mandatory minimum sentences for firearms offences and one mandatory minimum sentence for a tobacco offence. It does not repeal the MMPs for offences that include the use of handguns, as well as

Le ministre sera des nôtres pendant une heure; ses collaborateurs ont gracieusement accepté de rester avec nous une deuxième heure. Je vous suggère respectueusement de vous concentrer sur vos questions pour le ministre pendant la première heure; vous aurez l'occasion d'adresser vos questions aux fonctionnaires pendant la deuxième heure. Chaque sénateur et sénatrice disposera de quatre minutes pour poser ses questions.

La parole est à vous, monsieur le ministre. Je vous remercie.

David Lametti, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada : Honorables sénateurs, madame la présidente, comme vous, je suis heureux d'être de retour après un bel été et je suis ravi de me joindre à vous pour parler du projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

L'objectif du projet de loi est de rétablir l'équilibre dans la détermination de la peine tout en assurant la sécurité des Canadiens, peu importe où ils se trouvent. Il vise à protéger les collectivités en permettant aux juges de traiter les criminels endurcis et les délinquants primaires différemment, et aux policiers de ne pas déposer des accusations et des poursuites contre chaque personne en possession de drogues.

Les politiques du gouvernement précédent axées sur la répression de la criminalité ont déséquilibré le système de justice pénale canadien. Dix ans plus tard, nous constatons les conséquences désastreuses de cette approche discréditée. Les personnes autochtones, racisées et souffrant de dépendances ou de problèmes de santé mentale ont fait les frais de ces politiques sévères et inefficaces, et la sécurité de nos collectivités n'a pas été améliorée. Dans les prisons, les taux de surreprésentation des Autochtones et des Noirs sont alarmants. Dans les tribunaux, les affaires avancent au pas de tortue parce que beaucoup de défendeurs choisissent de contester les accusations assorties de peines minimales obligatoires et d'autres en contestent la constitutionnalité.

Je sais que le projet de loi est attendu depuis longtemps et que nombre d'entre vous auraient voulu que des changements soient apportés plus tôt. Eh bien, nous y voici. Le projet de loi C-5 ne réglera pas tous les problèmes du système de justice pénale. Franchement, aucun projet de loi ne pourrait y arriver. Peu importe votre allégeance politique, je pense que vous serez tous d'accord avec moi sur le fait que les défis touchant le système de justice pénale sont complexes et profondément enracinés. De nombreux enjeux sociaux y culminent. En adoptant le projet de loi C-5, nous franchissons une étape importante, pragmatique et progressiste vers la création d'un système plus équitable et efficace.

Concrètement, que fait le projet de loi C-5? Premièrement, il abolit les peines minimales obligatoires pour toutes les infractions relatives aux drogues, pour 13 infractions relatives aux armes à feu et pour une infraction liée au tabac. Il n'abolit pas les peines minimales obligatoires pour les infractions

those that are linked to organized crime. The MMPs we propose to repeal make up the majority of all admissions to federal custody for offences with a mandatory minimum penalty. Yes, it is true that C-5 eliminates only 20 of the 70-plus mandatory minimums in the code, but most people who get an MMP get one of the 20 that we are repealing. Eliminating these MMPs will have an impact.

Second, Bill C-5 allows for greater use of conditional sentence orders in appropriate cases so judges have the discretion to craft effective sentences that address the real causes of offending. This will mean that more low-end offenders who pose no risk to public safety could serve their time in the community under strict supervision. The consequences are more parents at home to raise their kids, and our child welfare system not obliged to take care of their kids if they are incarcerated; more people who can keep their jobs and feed their families without resorting to crime; and more access to alternatives, such as restorative justice programs.

To be clear, conditional sentences are not for everyone. If you are a threat to public safety or face a sentence of two years or more or you're subject to a mandatory minimum longer than two years, you will not get one, and people who violate their conditional sentence orders may return to jail. I'm aware of the concerns that have been raised that this bill will allow serious offenders to remain on the streets. I want to assure you, honourable senators, and indeed all Canadians, that this is not the case. Serious crimes will still have serious consequences.

The third pillar of Bill C-5 is its amendments to the Controlled Drug and Substances Act, the CDSA. These would require police and prosecutors to consider issuing a warning, diverting individuals found in simple possession of drugs to appropriate resources or, indeed, doing nothing. This recognizes that substance abuse is primarily a health and social issue best addressed through prevention and treatment. For the first time, a declaration of principles consistent with the protection of public health and the maintenance of public safety would be enacted in the CDSA to guide police and prosecutors as they weigh whether or not to lay a charge or prosecute a case.

incluant l'utilisation d'armes à poing ni pour celles liées au crime organisé. Les peines minimales obligatoires que nous proposons d'abolir sont en cause dans la majorité des admissions dans les établissements de détention fédéraux liées à des infractions passibles d'une peine minimale obligatoire. Il est vrai que le projet de loi C-5 n'élimine les peines minimales obligatoires que pour 20 des plus de 70 infractions passibles d'une peine minimale obligatoire prévues par le Code criminel, mais la plupart des personnes qui reçoivent une peine minimale obligatoire sont admises pour une des 20 infractions ciblées. L'élimination des peines minimales obligatoires pour ces infractions aura donc un effet.

Deuxièmement, le projet de loi C-5 permet un recours accru aux ordonnances de sursis dans certains cas, ce qui donne aux juges le pouvoir discrétionnaire d'infliger des peines efficaces qui s'attaquent aux causes profondes des infractions. Ainsi, un plus grand nombre de petits délinquants ne présentant aucun risque pour la sécurité publique pourront purger leur peine dans la collectivité, sous stricte surveillance. Par conséquent, plus de parents seront à la maison pour élever leurs enfants, et les organismes de protection de la jeunesse n'auront pas à s'occuper de leurs enfants pendant leur incarcération. En outre, plus de personnes pourront garder leur emploi et nourrir leur famille sans avoir recours au crime. Enfin, il y aura un accès accru aux solutions de rechange, comme les programmes de justice réparatrice.

Soyons clairs : tous n'auront pas droit à une peine d'emprisonnement avec sursis. Les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité publique, ceux qui encourent une peine de deux ans ou plus et ceux ayant commis une infraction passible d'une peine minimale obligatoire supérieure à deux ans n'y seront pas admissibles. De plus, un délinquant qui enfreint les conditions de l'ordonnance de sursis pourra être renvoyé en prison. Je sais que certains craignent que le projet de loi permette à des délinquants dangereux de demeurer en liberté. Je tiens à vous assurer, honorables sénateurs, vous et toute la population canadienne, que ce n'est pas le cas. Les crimes graves continueront à être punis sévèrement.

Troisièmement, le projet de loi C-5 modifie la Loi réglementant certaines drogues et autres substances en exigeant des policiers et des procureurs qu'ils envisagent de donner un avertissement, de diriger les personnes trouvées en possession simple de drogues vers les ressources appropriées ou même de ne rien faire. Cette mesure tient compte du fait que la toxicomanie est avant tout un problème de santé et de société qu'il faut résoudre par la voie de la prévention et du traitement. Ce serait la première fois qu'une déclaration de principes axée sur la protection de la santé et de la sécurité publiques serait enchâssée dans la loi en vue d'aider les policiers et les

Honourable senators, for some, this bill goes too far. For others, it does not go far enough. I urge all of you to grasp the opportunity that this bill presents to take meaningful steps to address the very real and pressing challenges facing our system today.

Please also remember that it is just one measure amongst many others taken by our government. For example, Budget 2021 proposes almost \$75 million over three years to improve access to justice for Indigenous peoples and support the development of an Indigenous justice strategy to address systemic discrimination and overrepresentation in the criminal justice system. This includes engaging with Indigenous communities and organizations in the development of legislation and initiatives to address systemic barriers to justice, which is an essential component of reconciliation. Our government is also reviving the Law Commission of Canada, which helps Canada's legal system be more responsive to the complex legal challenges of the day, including how to eradicate systemic racism. To measure the success of Bill C-5 and other criminal justice measures, Budget 2021 also committed \$6.7 million over five years and \$1.4 million ongoing for the collection and use of disaggregated data.

As a Quebecer and a Member of Parliament for the Montreal area, I am particularly sensitive to the growing anxiety over gun control. Our government is conscious of that and is acting. We have moved deliberately to provide Canadians with some of the most significant gun control legislation in a generation. Bill C-21 includes a national freeze on the sale, purchase and transfer of handguns, new red-flag laws to help prevent intimate partner violence and the expansion of the definition of replica firearms.

[*Translation*]

Bill C-21 also increases maximum sentences from 10 to 14 years in prison for certain firearms offences, including trafficking and smuggling. In 2020, we banned assault weapons and will soon launch a mandatory buyback program to remove them from Canadian communities.

In 2016, we invested more than \$900 million to combat gun violence and keep guns out of the hands of gangs and criminals. We have also cracked down on gun smuggling at our borders. In 2021, the Canada Border Services Agency seized more than 11,000 guns, more than double the number in 2020.

procureurs à décider s'il convient ou non de déposer des accusations ou des poursuites.

Honorables sénateurs, certains sont d'avis que le projet de loi va trop loin; d'autres croient le contraire. Je vous encourage toutes et tous à saisir l'occasion que nous offre le projet de loi de prendre des mesures concrètes pour remédier aux problèmes très réels et urgents que pose le système aujourd'hui.

Je vous rappelle aussi qu'il ne s'agit que d'une mesure parmi tant d'autres que prend notre gouvernement. Par exemple, le budget de 2021 propose d'accorder près de 75 millions de dollars sur 3 ans pour améliorer l'accès à la justice pour les Autochtones et appuyer l'élaboration d'une stratégie de justice pour les Autochtones afin de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Cela comprend la mobilisation des communautés et des organisations autochtones dans l'élaboration de lois et d'initiatives qui s'attaquent aux obstacles systémiques à la justice, un élément essentiel de la réconciliation. De plus, notre gouvernement travaille à rétablir la Commission du droit du Canada, qui a pour mandat d'aider le système juridique à mieux répondre aux problèmes complexes auxquels il fait face, y compris l'éradication du racisme systémique. En outre, pour évaluer l'efficacité du projet de loi C-5 et d'autres mesures touchant le système de justice pénale, le budget de 2021 propose aussi de verser 6,7 millions de dollars sur 5 ans et 1,4 million de dollars par année par la suite pour la collecte et l'utilisation de données désagrégées.

En ma qualité de Québécois et de député de la région de Montréal, je suis particulièrement sensible à l'anxiété croissante liée au contrôle des armes à feu. Notre gouvernement est au fait de la situation et il ne se croise pas les bras. Nous avons délibérément présenté à la population canadienne la mesure législative sur le contrôle des armes à feu la plus importante depuis une génération. Le projet de loi C-21 comprend un gel national sur la vente, l'achat et le transfert d'armes de poing; une nouvelle loi « drapeau rouge » pour aider à prévenir la violence conjugale; et l'élargissement de la définition d'une réplique d'arme à feu.

[*Français*]

Le projet de loi C-21 augmente aussi les peines maximales de 10 à 14 ans d'emprisonnement pour certaines infractions liées aux armes à feu, y compris le trafic et la contrebande. En 2020, nous avons banni les armes d'assaut et nous allons bientôt lancer un programme de rachat obligatoire pour les retirer des communautés canadiennes.

En 2016, nous avons investi plus de 900 millions de dollars pour lutter contre la violence découlant de l'utilisation des armes à feu et pour empêcher les armes à feu de se retrouver dans les mains des gangs et des criminels. Nous avons également sévi contre la contrebande d'arme à feu à nos frontières. En 2021,

[English]

This government is not soft on crime. Still, not everyone supports this sensible, balanced approach to community safety. You, like all Canadians, have seen in recent months the heartbreaking impact that serious crime can have on victims and communities. We need to rebalance the system in a way that maintains public confidence. Through the bill you are studying, we can show Canadians that a fairer and smarter approach to crime will keep us all safer. I know that some of you want us to go further. I think it is important to be mindful of what our communities are saying. These reforms will work, but Canadians need to see it for themselves. When progress is visible, further reforms will come.

Senators, I look forward to answering your questions.

The Chair: Thank you, minister. Before I go to questions, I will comment on the appointment of Justice Michelle O'Bonsawin. The Senate Legal Committee unfortunately was not given the privilege of asking you questions, as the House of Commons was. I want to take this opportunity to thank you for making the bench more representative, more bilingually representative and more diverse. You have been very courageous in this, and I want to congratulate you for that.

I won't ask any questions because we have lots of people here, and we'll start with the sponsor, Senator Gold.

Senator Gold: Minister, we're studying the bill at a time of significant concerns both about systemic racism in our criminal justice system and about crime in our communities. That's true in our hometown where Montrealers both rally to support the Black Lives Matter movement while also expressing fears about gang violence. We have seen it elsewhere. For example, in San Francisco, they elected a district attorney in 2019 on a very progressive criminal justice agenda, but after a couple of years, there was a backlash that was so intense that he was defeated in the subsequent recall election, in fact. Can you share your thoughts on the challenge of pushing the envelope on criminal justice reform while ensuring that the changes that you're introducing have enough public support to endure?

l'Agence des services frontaliers du Canada a saisi plus de 11 000 armes, plus du double par rapport à 2020.

[Traduction]

L'approche de notre gouvernement à l'égard de la criminalité n'est pas laxiste, mais malgré cela, tous n'appuient pas la stratégie sensée et équilibrée que nous proposons pour assurer la sécurité des collectivités. Comme tous les Canadiens, vous avez vu, ces derniers mois, les conséquences tragiques que peuvent avoir les crimes graves sur les victimes et les collectivités. Nous devons rétablir l'équilibre du système tout en maintenant la confiance de la population. Au moyen du projet de loi dont vous êtes saisis, nous pouvons montrer à la population canadienne qu'en adoptant une approche plus équitable et plus intelligente à l'égard du crime, nous serons mieux protégés. Je sais que certains parmi vous veulent que nous allions plus loin. Je pense qu'il est important d'être à l'écoute des collectivités. Les réformes proposées fonctionneront, mais la population canadienne doit le voir de ses propres yeux. Lorsque les progrès deviendront évidents, ils donneront lieu à de nouvelles réformes.

Honorables sénateurs, je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Je vous remercie, monsieur le ministre. Avant de passer aux questions, j'aimerais commenter la nomination de la juge Michelle O'Bonsawin. Malheureusement, le Comité sénatorial des affaires juridiques n'a pas eu le privilège de vous poser des questions à ce sujet, contrairement à la Chambre des communes. Je tiens à profiter de l'occasion pour vous remercier d'avoir accru la représentativité, le bilinguisme et la diversité au sein de la cour. Vous avez fait preuve d'un grand courage, et je vous en félicite.

Je ne vais pas poser de questions parce que nous sommes nombreux. Nous allons commencer par le parrain du projet de loi, le sénateur Gold.

Le sénateur Gold : Monsieur le ministre, notre étude du projet de loi s'inscrit dans un contexte où il y a de grandes préoccupations à la fois par rapport au racisme systémique dans le système de justice pénale et à la criminalité au sein des collectivités. Nous le voyons chez nous, où la population montréalaise se mobilise pour soutenir le mouvement Black Lives Matter tout en exprimant des craintes au sujet de la violence liée aux gangs. Nous le voyons aussi ailleurs. Par exemple, en 2019, la population de San Francisco a élu un procureur qui proposait un programme en matière de justice pénale très progressiste. Toutefois, après quelques années, la réaction a été si brutale qu'il a été défait lors du plébiscite de révocation. Pouvez-vous nous parler du défi de repousser les

Mr. Lametti: Thank you, senator, and before I go any further, thank you for your work on this bill.

The two goals are reconcilable. We are trying to make the criminal justice system better, more efficient and more just. “More just” means attacking systemic racism at its root. We are doing it in this bill by giving flexibility at the lower end, if you will, of sentencing, where incarceration is not the best solution for either the individual or the community — or the victim, for that matter. It is a health problem, a mental health problem and a problem with social welfare that need to be attacked, and prison is not the way to do it. This is the conclusion by experts around the world, including in the United States, regarding alternative measures.

On the other hand, we need to attack gun contraband. We need to attack gun smuggling. We need to attack gangs and the proliferation of gangs. We are doing that. Bill C-21, which my colleague Marco Mendicino has put forward, is doing that, amongst the other measures that I cited. I think the two can go together. We’ll build trust moving forward, gathering data and moving at a pace that Canadians can accept.

Senator Gold: The bill applies to all Canadians who are subject to our system, but there is a particular need to address the over-incarceration and over-criminalization of Indigenous and Black Canadians. Can you give us an example or an overview of the consultations you’ve done on this bill with Indigenous and with Black community representatives and organizations? How much outreach have you done? What have you heard?

Mr. Lametti: We have done a great deal of outreach on both, both within my office and within the department, working with community leaders in both racialized communities, the Black community as well as Indigenous leadership, at a variety of different levels. I hear it on virtually all of the consultations I have done. For example, on UNDRIP, someone would chime in about minimum mandatory penalties and the negative impact that was having in the community, or the fact that you couldn’t have a conditional sentence order for an Indigenous mother who was caught in very low-level trafficking in order to put bread on the table. That’s the kind of social problem that needs to be attacked at its root, and we’re trying to do that here. Indigenous communities and Black communities let us know they want to be partners in moving forward, working with the police, working

limites pour réformer le système de justice pénale tout en veillant à ce que les modifications proposées reçoivent assez de soutien de la part de la population pour perdurer?

M. Lametti : Je vous remercie, sénateur Gold, et avant de continuer, je tiens à vous remercier pour votre travail dans ce dossier.

Les deux objectifs sont compatibles. Nous tentons d’améliorer le système de justice pénale, d’en renforcer l’efficacité et de le rendre plus équitable. Pour le rendre plus équitable, il faut s’attaquer aux causes profondes du racisme systémique. C’est ce que nous faisons au moyen du projet de loi, en accordant un pouvoir discrétionnaire dans la détermination de la peine pour les petites infractions, pour ainsi dire, les infractions pour lesquelles l’incarcération n’est la meilleure solution ni pour le délinquant ni pour la collectivité — et ni pour la victime, d’ailleurs. Ce sont des problèmes de santé, de santé mentale et de bien-être social qui doivent être réglés, et la prison n’est pas la solution. C’est la conclusion qu’ont tirée les experts partout dans le monde, y compris aux États-Unis, par rapport aux solutions de rechange.

En même temps, nous devons lutter contre la contrebande d’armes à feu et contre les gangs et la prolifération des gangs. Nous prenons des mesures en ce sens, y compris, entre autres, le projet de loi C-21, déposé par mon collègue M. Marco Mendicino. D’après moi, les deux vont ensemble. Nous allons bâtir la confiance à mesure que nous avançons, en recueillant des données et en progressant à un rythme qui convient à la population canadienne.

Le sénateur Gold : Le projet de loi s’applique à tous les Canadiens assujettis à notre système. Toutefois, nous devons nous attaquer en particulier au recours excessif à l’incarcération pour les Canadiens autochtones et noirs, ainsi qu’à la criminalisation excessive de ces groupes. Pouvez-vous nous donner un exemple ou un aperçu des consultations sur le projet de loi que vous avez menées auprès des représentants et des organismes des communautés autochtones et noires? Quelle a été l’ampleur de vos consultations? Qu’avez-vous entendu?

M. Lametti : Mon bureau et le ministère ont tous deux mené de très amples consultations auprès des représentants des deux communautés racisées, la communauté noire et la communauté autochtone, et ce, à divers échelons. J’entends presque toujours les mêmes choses. Par exemple, dans le cadre des consultations sur la DNUDPA, des participants ont parlé des répercussions négatives des peines minimales obligatoires sur leur communauté, ou encore du fait qu’une mère autochtone ayant trafiqué des drogues à très petite échelle pour nourrir sa famille ne puisse pas obtenir une ordonnance de sursis. Il faut s’attaquer aux causes profondes de ces enjeux sociaux; c’est ce que nous essayons de faire. Les communautés autochtones et les communautés noires nous ont dit qu’elles voulaient travailler en partenariat avec nous, avec les services de police, avec les

with the community justice centres, for example, in British Columbia that are particularly focused on Indigenous peoples, to create alternatives to sentencing at the level where people don't pose a risk to public safety. All of it works together, and I have heard it loud and clear from these community leaders.

Senator Gold: Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: Minister, I was looking at the exchange of letters from the Quebec ministers of Justice and Public Safety, letters that were sent to you on May 4, 2022. The ministers stated that they are very concerned about the abolition of minimum sentences for certain firearms offences. They find that the message contradicts the fact that we wanted to reduce firearm offences, particularly in southern Quebec, in your riding, by the way.

I also did a very quick search and was able to see that seven offences were committed with firearms in your own electoral district, LaSalle—Émard—Verdun. The *Journal de Montréal* reported that one of your citizens had said that this is not the wild west and that it is not 1840. We are in 2022. He said that we should not forget that children playing in the street could be affected and that citizens do not need to live with this fear on a daily basis.

Don't you find it contradictory to abolish minimum sentences for gun crimes? Shouldn't we instead respond to these citizens, to the ministers of Justice and Public Safety and the mayor of Montreal that minimum sentences must be maintained and that we must crack down on criminal acts of this nature?

Mr. Lametti: Thank you for the question, senator. First, there is no contradiction in the message. When a person does not pose a risk to society, judges are given some flexibility in terms of sentencing. We are fighting violent crime, handguns, assault weapons, street gangs and contraband. I am a Montreal MP, so I am aware of the risks involved. Even though the incident you mentioned took place in LaSalle, next to my riding, it makes no difference. It's very important to me.

Senator Carignan: Is it affected by redistribution?

Mr. Lametti: For me, this is very important. It's important to note that mandatory minimum sentences have not worked. They do not serve to reduce crime. The mandatory minimum sentence

centres de justice de proximité — par exemple ceux de la Colombie-Britannique dont les services sont axés sur les peuples autochtones —, dans le but de trouver des solutions de rechange pour la détermination de la peine pour les personnes ne présentant aucun risque pour la sécurité publique. Tous ces éléments sont liés; c'est ce que les représentants des communautés m'ont dit très clairement.

Le sénateur Gold : Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Carignan : Monsieur le ministre, je regardais les échanges de lettres provenant des ministres québécois de la Justice et de la Sécurité publique, des lettres qui vous ont été envoyées le 4 mai 2022. Les ministres affirmaient qu'ils sont très préoccupés par l'abolition des peines minimales pour certaines infractions commises avec des armes à feu. Ils trouvent que le message est contradictoire par rapport au fait que l'on voulait réduire les infractions commises avec des armes à feu, particulièrement dans le Sud du Québec, dans votre circonscription, d'ailleurs.

J'ai aussi fait une recherche très rapide et j'ai pu constater que sept infractions ont été commises avec des armes à feu dans votre propre circonscription électorale, soit LaSalle—Émard—Verdun. *Le Journal de Montréal* rapportait que l'un de vos citoyens avait dit que ce n'est pourtant pas le *Far West* et qu'on n'est pas en 1840. On est en 2022. Il a dit qu'il ne fallait pas oublier que des enfants qui jouent dans la rue pourraient être touchés et que les citoyens n'ont pas besoin de vivre avec cette crainte au quotidien.

Ne trouvez-vous pas qu'il est contradictoire d'abolir des peines minimales pour les crimes commis avec des armes à feu? Ne devrait-on pas plutôt répondre à ces citoyens, aux ministres de la Justice et de la Sécurité publique et à la mairesse de Montréal qu'il faut maintenir les peines minimales et qu'il faut sévir contre les actes criminels de cette nature?

M. Lametti : Merci de la question, monsieur le sénateur. D'abord, il n'y a pas de contradiction dans le message. Lorsqu'une personne ne pose pas un risque pour la société, on donne une certaine souplesse aux juges pour ce qui est de la peine. On est en train de combattre le crime violent, les armes de poing, les armes d'assaut, les gangs de rue et la contrebande. Je suis un député montréalais, alors je suis conscient des risques que cela représente. Même si l'incident que vous avez cité s'est déroulé à LaSalle, à côté de ma circonscription, cela ne fait aucune différence. Pour moi, c'est très important.

Le sénateur Carignan : Est-ce qu'elle est visée par le redécoupage?

M. Lametti : Pour moi, c'est très important. Il faut souligner que les peines minimales obligatoires n'ont pas fonctionné. Elles ne servent pas à diminuer les crimes. Les armes que nous avons

repeal will not apply to handguns, assault weapons and street gang firearms. It only applies to hunting weapons. It's really a very narrow category. We have also increased penalties and resources to get to the root of the problem. We are working with the City of Montreal, the Quebec government and the other provinces to reduce these types of crimes, like the example you cited.

Senator Carignan: When you say that this is not for serious offences, are you aware that with Bill C-5, if a person takes a hostage without using a firearm, they are allowed to serve their prison sentence in society? In the case of trafficking carfentanyl, a drug more dangerous than fentanyl, the sentence is served in society. When a sexual assault without a firearm is committed on a person over the age of 16 who has been injured, disfigured and whose life is in danger, the sentence may be served in the community. Don't you think these are serious crimes?

Mr. Lametti: With all due respect, Senator, your basic presumption is wrong. You assume that the minimum will always be the penalty. Serious offences will be punished with severe penalties.

Senator Carignan: In that case, why are you abolishing them?

Mr. Lametti: We only want to give flexibility in cases where the safety of the general public is not at stake and a judge would have given a sentence of two years or less. So this does not apply in most cases. It gives some leeway for less serious offences or where public safety is not at risk. This provision worked well when it was introduced in 1996. It had a positive effect from the start. When the Conservative government removed the possibility of conditional sentence orders, there were bottlenecks in the justice system, and we are no safer today than we were in 1996.

Senator Boisvenu: Welcome, Minister. I will continue in the same vein as my colleague Senator Carignan.

When you appeared in the House of Commons, my colleague, MP Bob Moore, questioned you on the fact that you were going to reduce the penalties for sexual assault. According to Mr. Moore, you added a provision whereby people receive sentences of less than two years for serious sexual assaults. If memory serves, you said these situations did not exist.

Just last week in Gatineau, a man who raped a woman three times and drugged her was sentenced to two years less a day. He is therefore eligible for release after serving one-sixth of his

visées pour ce qui est des peines minimales obligatoires ne sont pas les armes de poing, les armes d'assaut et les gangs de rue. Ce ne sont que les armes de chasse qui sont visées. C'est vraiment une catégorie très restreinte. Nous avons aussi augmenté les peines et les ressources pour nous attaquer au problème à la racine. Nous travaillons avec la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et les autres provinces pour réduire ce genre de crimes, comme l'exemple que vous avez cité.

Le sénateur Carignan : Quand vous dites que cela ne vise pas les infractions graves, êtes-vous conscient qu'avec le projet de loi C-5, si une personne fait une prise d'otage sans se servir d'une arme à feu, on lui permet de purger sa peine d'emprisonnement dans la société? Dans le cas du trafic de carfentanyl, une drogue plus dangereuse que le fentanyl, on permet de purger la peine dans la société. Quand une agression sexuelle commise sans arme à feu est commise sur une personne de plus de 16 ans qui a été blessée, défigurée et dont la vie est en danger, on permet que la peine soit purgée dans la collectivité. Ne trouvez-vous pas qu'il s'agit là de crimes graves?

M. Lametti : Avec tout mon respect, monsieur le sénateur, votre présomption de base est erronée. Vous présumez que le minimum sera toujours la peine accordée. Les infractions sérieuses seront punies avec des peines sévères.

Le sénateur Carignan : Alors, pourquoi les abolissez-vous?

M. Lametti : On veut donner de la souplesse uniquement dans les cas où la sécurité du grand public n'est pas mise en cause et où un juge aurait prononcé une peine de deux ans ou moins. Donc, cela ne s'applique pas dans la plupart des cas. Cela donne une certaine marge de manœuvre pour les délits moins graves ou lorsque la sécurité publique n'est pas menacée. Cette disposition a bien fonctionné quand elle a été présentée en 1996. Elle a eu des effets positifs dès le début. Lorsque le gouvernement conservateur a supprimé la possibilité des ordonnances d'emprisonnement avec sursis, il y a eu des blocages dans le système judiciaire, et on n'est pas plus en sécurité aujourd'hui qu'en 1996.

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue, monsieur le ministre. Je vais poursuivre dans la même veine que mon collègue le sénateur Carignan.

Lorsque vous avez comparu à la Chambre des communes, mon collègue le député Bob Moore vous a interpellé sur le fait que vous alliez réduire les peines pour les agressions sexuelles. Selon M. Moore, vous avez ajouté une disposition grâce à laquelle des gens reçoivent des peines de moins de deux ans pour des agressions sexuelles graves. Si ma mémoire est bonne, vous avez dit que ces situations n'existaient pas.

Pas plus tard que la semaine dernière, à Gatineau, un homme qui a violé une femme à trois reprises et qui l'a droguée a été condamné à une peine de deux ans moins un jour. Donc, il est

sentence. These situations exist, Minister. Judges give sentences of less than two years for crimes involving serious sexual assaults.

How can you restore the confidence of victims of sexual assault and domestic violence when their assailant, rather than going to prison, serves his sentence at home, often in close proximity to the victim, without spending a single day in prison? How do you think you can restore victims' confidence? Why do you think that only one tenth of women report their abuser? How do you expect to get all women to report their abusers if you treat sexual assault in such a trivial way?

Mr. Lametti: Thank you for the question. I don't share your basic presumption. First, it should be noted that mandatory minimum sentences for sexual assault are not targeted per se. That's important to note. As far as conditional sentences are concerned, this is a decision that a judge will make after hearing both parties, that is, after hearing the lawyers and the victims. So it's very important in our system — and I'm very proud of our criminal justice system — to give that discretion when public safety is not at risk. Even for the examples you gave, there is no guarantee that the person will receive a conditional sentence.

Senator Boisvenu: Minister, I am talking about the victim. I am not talking about the criminal. I'm talking about a woman who has been raped and who goes to court, where the judge will hand down a "living room sentence." Have you consulted with any sexual assault victims' groups who agree with this provision?

Mr. Lametti: I would like to point out that this bill does not affect mandatory minimum sentences for sexual assault.

This must be emphasized. You must not give the impression that we have done that. That is not fair. As for consultation, yes, we have consulted with several agencies on this spectrum. We also listened to the victims and especially the crime victims' ombudsman at the time. It is very complicated, but the principle is always that serious offences — sexual assaults, for example — will always be punished seriously. What is granted is discretion in some cases —

Senator Boisvenu: So they will have a minimum sentence of one year?

Mr. Lametti: I can't say.

Senator Boisvenu: Why not? You wrote the bill.

admissible à une libération au sixième de sa peine. Ces situations-là existent, monsieur le ministre. Des juges donnent des peines de moins de deux ans pour des crimes liés à des agressions sexuelles graves.

Comment pouvez-vous redonner confiance aux victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale lorsque leur agresseur, plutôt que de prendre le chemin de la prison, purge sa peine chez lui, souvent à proximité de la victime, sans avoir passé une seule journée en prison? Comment pensez-vous redonner confiance aux victimes? Pourquoi pensez-vous qu'un dixième des femmes seulement dénonce leur agresseur? Comment voulez-vous faire en sorte que toutes les femmes dénoncent leur agresseur si vous traitez les agressions sexuelles de façon aussi banale?

M. Lametti : Merci de la question. Je ne partage pas votre présomption de base. D'abord, il faut souligner que les peines minimales obligatoires pour les agressions sexuelles ne sont pas visées en soi. C'est important de le souligner. Pour ce qui est des ordonnances d'emprisonnement avec sursis, c'est une décision qu'un juge va prendre après avoir entendu les deux parties, c'est-à-dire après avoir entendu les avocats et les victimes. C'est donc très important, dans notre système — et je suis très fier de notre système de justice pénale —, de donner cette discrétion quand la sécurité publique n'est pas en danger. Même pour les exemples que vous avez donnés, ce n'est pas une garantie que la personne recevra une ordonnance d'emprisonnement avec sursis.

Le sénateur Boisvenu : Monsieur le ministre, je parle de la victime. Je ne parle pas du criminel. Je parle d'une femme qui a été violée et qui va en cour, où le juge va donner une « peine de salon ». Avez-vous consulté des groupes de victimes d'agression sexuelle qui sont d'accord avec cette disposition?

M. Lametti : Je souligne que ce projet de loi ne touche pas les peines minimales obligatoires pour les agressions sexuelles.

Il faut le souligner. Il ne faut pas donner l'impression qu'on l'a fait. Ce n'est pas juste. Pour ce qui est des consultations, oui, nous avons consulté plusieurs organismes dans ce spectre. Nous avons également écouté les victimes et surtout l'ombudsman des victimes d'actes criminels à l'époque. C'est très compliqué, mais le principe est toujours que les infractions sérieuses — les agressions sexuelles, entre autres — seront toujours punies de façon sérieuse. Ce que l'on accorde, c'est une discrétion dans certains cas...

Le sénateur Boisvenu : Donc, elles auront une sentence minimale d'un an?

M. Lametti : Je ne peux pas le dire.

Le sénateur Boisvenu : Pourquoi? C'est vous qui avez écrit le projet de loi.

Mr. Lametti: If, on the facts, the person does not pose a danger and the sentence does not apply, a conditional sentence order is possible, but it is always at the discretion of the judge after he or she has heard the parties and the victim in this case. You are exaggerating a possibility in order to criticize the flexibility that is part of the common law system in this country.

Senator Boisvenu: But you were the one who said —

The Chair: Senator Boisvenu —

Senator Boisvenu: — that for serious sexual assaults, the sentences are serious, right?

Mr. Lametti: That's right.

The Chair: Senator Boisvenu, your time is up.

Senator Dalphond: Welcome back to the Senate once again, minister. On Monday, I read in *The Lawyer's Daily* about a recent interview with Justice Michael Moldaver, who recently left the Supreme Court of Canada. He is concerned about the future of the justice system, which he describes as being complex, sometimes unnecessarily so, and especially burdened with many offences that do not deserve to be there. In particular, he suggests that many lesser offences, such as minor drug offences, petty theft and minor administration of justice offences, should be decriminalized or dealt with in a different way than through trial.

Minister, what do you think of former Justice Moldaver's recommendations? How can Bill C-5 in part address the concerns of judges, including Justice Moldaver?

Mr. Lametti: Thanks for the question, senator. I truly believe that the bill fits very well with the framework that was given by former Justice Moldaver. It is about using the resources of the system for serious offences and not wasting them on less serious offences. I have read the interview carefully and I fully agree with these basic principles.

I should also add that Justice Moldaver was truly a great judge, if you will, in our Canadian criminal justice tradition. Moreover, no one will be able to accuse him of having been too soft on crime.

[English]

Senator Dalphond: Minister, I think an important part of Bill C-5 deals with conditional sentence orders. The bill proposes to restore the opportunity for judges to grant conditional sentence orders in many cases, except those where offenders pose a risk to public safety, as you just mentioned to

M. Lametti : Si, selon les faits, la personne ne pose pas un danger et que la peine ne s'applique pas, une ordonnance de sursis est possible, mais c'est toujours à la discrétion du juge après qu'il a entendu les parties et la victime dans ce cas. Vous êtes en train d'exagérer une possibilité afin de critiquer la flexibilité qui fait partie du système de common law dans notre pays.

Le sénateur Boisvenu : Mais c'est vous qui avez dit...

La présidente : Sénateur Boisvenu...

Le sénateur Boisvenu : ... que pour les agressions sexuelles graves, les sentences sont graves, n'est-ce pas?

M. Lametti : C'est vrai.

La présidente : Sénateur Boisvenu, votre temps de parole est écoulé.

Le sénateur Dalphond : Bienvenue au Sénat encore une fois, monsieur le ministre. Lundi, j'ai lu dans *The Lawyer's Daily* le compte rendu d'une récente entrevue avec le juge Michael Moldaver, qui vient de quitter la Cour suprême du Canada. Il s'inquiète de l'avenir du système de justice, qu'il décrit comme étant complexifié, parfois inutilement, et surtout chargé de nombreuses infractions qui ne mériteraient pas d'y être. Il suggère notamment que de nombreuses infractions de moindre importance, comme les infractions mineures liées à l'usage de la drogue, les petits vols et les infractions mineures à l'administration de la justice, soient décriminalisées ou traitées différemment qu'à la suite de procès.

Monsieur le ministre, que pensez-vous des recommandations de l'ancien juge Moldaver? Comment le projet de loi C-5 peut-il en partie donner une réponse aux préoccupations des juges, notamment le juge Moldaver?

M. Lametti : Merci pour la question, sénateur. Je crois sincèrement que le projet de loi s'inscrit fort bien dans l'encadrement qui a été donné par l'ancien juge Moldaver. Il est justement question d'utiliser les ressources du système pour les infractions graves et de ne pas les gaspiller pour les infractions moins graves. J'ai lu attentivement l'entrevue et je suis tout à fait d'accord avec ces principes de base.

Il faut aussi ajouter que le juge Moldaver était vraiment un grand juge, si l'on veut, dans notre tradition de justice pénale au Canada. De plus, personne ne pourra l'accuser d'avoir été trop doux avec les criminels.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Monsieur le ministre, à mon avis, les ordonnances de sursis représentent un élément important du projet de loi C-5. Le projet de loi propose de redonner aux juges le pouvoir de rendre des ordonnances de sursis dans de nombreux cas, à l'exception des cas dans lesquels les délinquants

Senator Boisvenu. Can you outline the impact that this could have on Indigenous Canadians?

Mr. Lametti: This, I believe, will have a capital impact. I believe it's one of the most important aspects of the bill.

If the flexibility isn't given to a judge to give a conditional sentence order, the possibility of a restorative justice program, the possibility of the community justice centres that we are supporting in British Columbia in collaboration with the government of British Columbia and Indigenous leadership in British Columbia to give 360-degree wraparound services to Indigenous Peoples instead of putting them in jail, all of those possibilities are thrown out the window.

Rather, you get the situation of an Indigenous woman who has an addiction, a problematic addiction, who sells a few prescription drugs on the side in order to keep bread on the table. She gets put into jail, minimum mandatory penalty, four years, and the province has to take her children into custody; hopefully, now the Indigenous community takes her children into custody. That gets nobody anywhere. If she had been able to stay in the community, keep her job, take care of her children, get the appropriate help that she needed for her problematic addiction, we are so much better off than incarcerating.

Again, there is a movement against incarceration at this level around the world, including the jurisdictions in the United States that inspired the so-called tough-on-crime policies of the Harper government. They're changing. We need to change too.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Good evening, minister. I am not a lawyer. I will appeal to your sense of pedagogy. Your department has said that the proposed amendments to Bill C-5 are an important step in the fight against racism and discrimination. But if the government believes that minimum sentences fuel systemic racism and discrimination, shouldn't they all be eliminated? Or, on the contrary, if the government believes that minimum sentences are useful and effective in some cases, why associate them with racism? In other words, what are your criteria for identifying which minimum sentences fuel systemic racism and discrimination, and which are effective in ensuring safety and reducing recidivism?

Mr. Lametti: Thank you for that very good question.

présentent un risque pour la sécurité publique, comme vous venez de le dire au sénateur Boisvenu. Pouvez-vous nous parler des répercussions possibles de cette mesure sur les Canadiens autochtones?

M. Lametti : C'est ce qui, selon moi, aura une influence capitale. Je crois que c'est l'un des aspects les plus importants du projet de loi.

Si l'on n'accorde pas au juge la latitude lui permettant de rendre une ordonnance de sursis, la possibilité d'un programme de justice réparatrice, la possibilité de centres de justice communautaires que nous soutenons en Colombie-Britannique en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et avec les dirigeants autochtones de la Colombie-Britannique pour offrir aux Autochtones des services complets à 360 degrés au lieu de les mettre en prison, alors nous jetons toutes ces possibilités par les fenêtres.

Au lieu de cela, vous avez des situations où, par exemple, une femme autochtone toxicomane, souffrant d'une dépendance problématique, vend quelques médicaments d'ordonnance pour un revenu d'appoint qui lui permettra de mettre du pain sur la table. Elle est jetée en prison, peine minimale obligatoire, quatre ans, et ses enfants sont placés sous la garde de la province — nous espérons que désormais la communauté autochtone pourra prendre ses enfants en charge. Cela ne fait rien avancer pour personne. Si elle avait pu rester au sein de la communauté, garder son emploi, s'occuper de ses enfants, obtenir l'aide appropriée et nécessaire pour régler sa dépendance problématique, nous serions nettement plus avancés que si elle avait été mise en prison.

Encore une fois, il y a une mobilisation générale mondiale contre l'incarcération pour ce genre de situations, y compris dans les États américains qui ont inspiré les politiques de soi-disant répression contre la criminalité du gouvernement Harper. Les choses changent. Il nous faut changer aussi.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Bonjour, monsieur le ministre. Je ne suis pas juriste. Je vais faire appel à votre sens de la pédagogie. Votre ministère a dit que les amendements proposés au projet de loi C-5 constituent une étape importante de la lutte contre le racisme et la discrimination. Or, si le gouvernement considère que les sentences minimales alimentent le racisme et la discrimination systémiques, ne devrait-on pas toutes les éliminer? Ou, au contraire, si le gouvernement juge que les sentences minimales sont utiles et efficaces dans certains cas, pourquoi les associer au racisme? En d'autres mots, quels sont vos critères pour identifier les peines minimales qui alimentent le racisme et la discrimination systémiques et celles qui sont efficaces pour assurer la sécurité et réduire la récidive?

M. Lametti : Merci pour cette très bonne question.

Firstly, you have to admit that the statistics are not perfect, but the ones we had showed that the 20 mandatory minimum sentences plus one that we chose had a disproportionate impact on the overrepresentation of indigenous peoples and racialized people in the criminal justice system. So that was something right there. Secondly, as I said in my speech, 75% of the minimum sentences that are in the federal registries are for drug offences, and we are going to eliminate those minimum sentences. This will have a positive impact, I believe, on indigenous and racialized populations.

Of course, we also need to continue to collect data and make it clear to Canadians that the sky is not going to fall if we eliminate mandatory minimum sentences. It's a step that's designed to make it clear, with positive results, that we're going to improve the situation.

Senator Miville-Dechêne: I have a brief sub-question. The fact remains that, for example, in gang crime, there is also the issue of the accused being racialized themselves. You're splitting the difference, I understand that, but at the same time, there were also situations of systemic racism during the childhood of these young people who may end up in gangs. You can see why it is difficult to follow the logic of Bill C-5.

Mr. Lametti: To me, the logic is obvious in that, for firearms, we targeted hunting weapons. Handguns are linked to gangs and drug smuggling, and they are a threat to society today. At another stage, it will be possible to look at the situation after we have fought the gangs more effectively — I am thinking here of the city of Montreal — but for the moment we are at a stage that aims to show that mandatory minimum sentences do not work. We're going to make that clear and then we'll move on.

[English]

Senator Batters: Minister, maybe when you first introduced this bill, you might have thought you had Canadians on side with your approach in removing mandatory minimum sentences, but, minister, that is definitely no longer the case. We're now in the middle of the Nova Scotia inquiry about the horrific Portapique murders, and my home province of Saskatchewan just this month experienced a terrible murder spree at James Smith Cree Nation in Weldon, where one of the murderers had been released after 59 criminal convictions, including very serious crimes. Maybe you should speak to the people who were terrorized this month in these rural Saskatchewan and Indigenous communities about your "real community safety" that you contend as your approach with this bill.

D'abord, il faut admettre que les statistiques ne sont pas parfaites, mais celles que nous avions montraient que les 20 peines minimales obligatoires plus une que nous avons choisies avaient un impact démesuré sur la surreprésentation des peuples autochtones et des personnes racisées dans le système de justice pénale. Déjà, c'était quelque chose. Deuxièmement, comme je l'ai dit dans mon discours, 75 % des peines minimales qui se trouvent dans les inscriptions fédérales portent sur des infractions liées à la drogue, et nous allons éliminer ces peines minimales. Cela aura un impact positif, je crois, sur les populations autochtones et racisées.

Évidemment, il faut aussi continuer à recueillir des données et à bien montrer aux Canadiens et aux Canadiennes que le ciel ne va pas nous tomber sur la tête si nous éliminons les peines minimales obligatoires. C'est une étape qui vise justement à montrer clairement, avec des résultats positifs, que nous allons améliorer la situation.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai une brève sous-question. Il reste que, par exemple, dans les crimes commis par les gangs, il y a aussi la question des personnes accusées qui sont elles-mêmes racisées. Vous coupez la poire en deux, je le comprends, mais en même temps, il y a eu aussi des situations de racisme systémique pendant l'enfance de ces jeunes qui peuvent se retrouver dans des gangs. Vous voyez pourquoi il est difficile de suivre la logique du projet de loi C-5.

M. Lametti : Pour moi, la logique est évidente dans le sens où, pour les armes à feu, nous avons visé les armes de chasse. Les armes de poing sont liées aux gangs et à la contrebande de drogue, et elles représentent une menace pour la société actuelle. À une autre étape, il sera possible d'examiner la situation après avoir combattu plus efficacement les gangs — je pense ici à la ville de Montréal —, mais pour l'instant, nous en sommes à une étape qui vise à montrer que les peines minimales obligatoires ne fonctionnent pas. Nous allons le montrer clairement et ensuite, nous passerons à autre chose.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Monsieur le ministre, il est possible que, lorsque vous avez déposé ce projet de loi, vous ayez cru que les Canadiens étaient d'accord avec vous pour supprimer les peines minimales obligatoires, mais ce n'est absolument plus le cas, monsieur le ministre. Nous sommes à l'heure actuelle au beau milieu de l'enquête de la Nouvelle-Écosse sur les horribles meurtres de Portapique. Dans ma propre province de la Saskatchewan, nous avons assisté ce mois-ci à la terrible tuerie dans la nation crie James Smith à Weldon, où l'un des meurtriers avait été libéré après 59 condamnations au criminel, et certains de ses crimes étaient très sérieux. Vous devriez peut-être parler aux gens qui ont été terrorisés ce mois-ci dans les collectivités rurales et les communautés autochtones de la Saskatchewan de la

Minister, in 2015, Myles Sanderson was convicted of repeatedly stabbing his former father-in-law, Earl Burns, and former mother-in-law. He received a shockingly low sentence of two years less a day. And then this month at James Smith Cree Nation, Edward Burns was murdered and his wife so badly injured she could not even attend her husband's funeral.

Minister, Canadians are no longer on side with your government's soft-on-crime approach that's epitomized in Bill C-5. Why won't you consider the victims who will be so hurt by this approach and back down on pressing this bill?

Mr. Lametti: Thank you for the question, senator.

With respect, and certainly I send my condolences and all of my empathy to the victims of what happened in Saskatchewan as well as in Nova Scotia, but it is simply unfair to associate mandatory minimum penalties and removing mandatory minimum penalties and giving conditional sentence orders with the two situations that you have raised. In Saskatchewan, this was a case of a statutory release, a person who had served time, but it wasn't a question of a mandatory minimum penalty, and the same thing with the situation in Nova Scotia. In fairness, those are serious crimes. They need to be dealt with. After the inquest is over and the parole board study is over in Saskatchewan, we'll have a better sense of what went wrong there. We certainly were all horrified by it, and I share that horror, but the question of mandatory minimums is different, and the question of conditional sentence orders is different.

If we want to respect victims, mandatory minimum penalties have been one of the most significant contributing factors to the slowing down of the justice system in which a number of crimes get thrown out on Jordan orders. You can look at that statistically, and it is true. At certain points, 50% of all the Charter challenges in the criminal justice system, which really slow things down — gum up the works — are challenges to mandatory minimum penalties. Oftentimes they're successful, oftentimes they get to the Court of Appeal and the Supreme Court of Canada, and where is the victim in all this? Waiting — as all this goes through the system. If we want to help victims, we need to have a criminal justice system that works more effectively and that gives us fairer results, because that's fair to victims and certainly better for victims, and that's something we've heard from victims.

« véritable sécurité de la communauté » avec laquelle vous êtes aux prises en abordant ce projet de loi.

Monsieur le ministre, en 2015, Myles Sanderson a été trouvé coupable d'avoir attaqué à coups de couteau son ex-beau-père, Earl Burns, et son ex-belle-mère. Il a été condamné à une peine de prison scandaleusement légère de deux ans moins un jour. Et, ce mois-ci, dans la nation crie James Smith, Edward Burns a été assassiné et sa femme a été tellement gravement blessée qu'elle n'a même pas pu se rendre aux funérailles de son mari.

Monsieur le ministre, les Canadiens ne sont plus favorables à l'approche laxiste en matière de criminalité de votre gouvernement qui est parfaitement illustrée dans le projet de loi C-5. Pourquoi ne prenez-vous pas en compte les victimes qui seront très affectées par cette approche et ne renoncez-vous pas à préconiser ce projet de loi?

M. Lametti : Je vous remercie de votre question, sénatrice.

Respectueusement, et j'offre certainement toutes mes condoléances et toute ma compassion aux victimes des événements en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, il est toutefois tout simplement injuste d'associer la peine minimale obligatoire avec le fait de supprimer cette peine et de rendre une ordonnance de sursis dans les deux situations que vous avez soulevées. En Saskatchewan, il s'agissait de la libération d'office d'une personne qui avait purgé sa peine, mais il ne s'agissait pas de peine minimale obligatoire, même chose pour la situation en Nouvelle-Écosse. En toute justice, ce sont des crimes graves. Ils doivent faire l'objet d'une enquête. Lorsque l'enquête sera terminée, et l'étude de la Commission des libérations conditionnelles terminée en Saskatchewan, nous aurons une meilleure idée de ce qui a dérapé. Nous avons certainement tous été horrifiés par cela, et je partage ce sentiment d'horreur, mais la peine minimale obligatoire est une question distincte et les ordonnances de sursis sont aussi une question différente.

Si nous voulons faire preuve de respect envers les victimes, les peines minimales obligatoires représentent l'un des plus importants facteurs qui a contribué au ralentissement du système judiciaire, où un certain nombre de crimes ont été rejetés par le biais d'ordonnances basées sur le principe de Jordan. Vous pouvez le vérifier dans les statistiques, c'est vrai. À un moment donné, la moitié de toutes les contestations fondées sur la Charte dans le système pénal, qui ralentissent vraiment les choses — qui ont tout bousillé — sont des contestations de peines minimales obligatoires. Souvent elles ont gain de cause, souvent elles sont référées en Cour d'appel et à la Cour suprême du Canada, et qu'en est-il de la victime dans tout cela? Elle attend que la justice suive son cours. Si nous voulons aider les victimes, il nous faut un système judiciaire plus efficace qui donne des résultats plus justes, parce que c'est plus équitable vis-à-vis des

I think this bill provides a better set of balances and allows us to focus on the real causes of what happened in Nova Scotia and in Saskatchewan without getting bogged down in the question of mandatory minimum penalties.

Senator Batters: Minister, when you compare the issue of mandatory minimum penalties to the issue in the United States, the sentences that we have in Canada are so much lower than in the U.S. It's not even close. We also have statutory release, where if you have good behaviour in prison, you get out after a third of your sentence is complete. In almost all cases, you get out after two thirds of your already probably low sentence is complete. How can you compare the Canadian judicial system sentences to those of the U.S.?

Mr. Lametti: I'll grant for the purposes of discussion that you have, perhaps, identified something with respect to sentences, although I'm not going to grant you that completely.

There are significant movements in the United States to have statutory review of all sentences because they are so long and because they are realizing that incarceration simply does not work. I have spoken with a number of experts in the United States. They would like to see the kind of parole system that we have here, but if they can't have that, they would like a statutory review system, because incarceration increasingly is not working and is demonstrated to not work against recidivism or any of the other things we're worried about in our system.

Again, let's talk about mandatory minimum sentences. That's what we're talking about here. Serious crimes will always have serious consequences. We're not talking about that with mandatory minimum, and the assumption that a judge will always give the mandatory minimum penalty or will automatically give the mandatory minimum penalty is, frankly, just simply wrong.

Senator Pate: Thank you, minister and the officials, for being here. Thank you for your work on this. It is a step very much in the right direction. Tempting as it is to get into all the data that has been raised by a number of folk, I'm going to restrain myself.

You talked about this as one measure. You have talked about the incredible research that has been done internationally about the overrepresentation of, in particular, certain groups. We know

victimes, c'est certainement mieux pour les victimes, et nous l'avons entendu de la bouche même des victimes.

Je crois que ce projet de loi nous donne un meilleur jeu de contrepois et nous permet de nous concentrer sur les causes réelles de ce qui s'est passé en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan sans nous embourber dans la question des peines minimales obligatoires.

La sénatrice Batters : Monsieur le ministre, quand vous comparez la notion de peines minimales obligatoires à la même notion aux États-Unis, les peines que nous rendons au Canada sont beaucoup plus légères que celles des États-Unis. Et de loin. Nous disposons également de la libération d'office, c'est-à-dire que si vous avez une bonne conduite en prison, vous pouvez sortir après avoir purgé un tiers de votre peine. Dans presque tous les cas, vous êtes libéré après avoir purgé les deux tiers d'une peine déjà probablement légère. Comment pouvez-vous comparer les peines du système judiciaire canadien à celles du système américain?

M. Lametti : Je vous concède que, pour les besoins de la discussion, vous avez peut-être cerné quelque chose à propos des peines, mais je ne vais pas vous le concéder complètement.

Il y a une mobilisation importante aux États-Unis en vue d'effectuer un examen législatif de toutes les peines, car elles sont si longues et parce qu'on se rend compte que l'incarcération ne fonctionne tout simplement pas. Je me suis entretenu avec un certain nombre de spécialistes aux États-Unis. Ils aimeraient avoir le genre de système de libération conditionnelle que nous avons ici et, s'ils ne peuvent pas l'obtenir, ils voudraient effectuer un examen législatif du système, parce que de plus en plus, on se rend compte que l'incarcération ne fonctionne pas et qu'il a été prouvé qu'elle ne fonctionnait pas contre la récidive ni contre toutes ces choses qui nous inquiètent dans notre propre système.

Encore une fois, abordons les peines minimales obligatoires. C'est de cela qu'il s'agit ici. Les crimes graves auront toujours des conséquences graves. Ce n'est pas ce dont nous parlons quand nous parlons de minimum obligatoire, et l'hypothèse selon laquelle un juge appliquerait toujours ou automatiquement la peine minimale obligatoire est honnêtement tout simplement fausse.

La sénatrice Pate : Je vous remercie, monsieur le ministre, ainsi que les hauts fonctionnaires, d'être présents parmi nous aujourd'hui. Je vous remercie également du travail que vous avez effectué sur ce sujet. C'est un pas qui va vraiment dans la bonne direction. Aussi tentant soit-il de se lancer dans les données qui ont été proposées par un certain nombre de personnes, je préfère m'en abstenir.

Vous parlez de tout cela comme étant une mesure. Vous avez parlé des incroyables recherches qui s'effectuent à l'international sur la surreprésentation de certains groupes en particulier. Nous

that the TRC calls to action and the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Calls for Justice called for the removal of mandatory minimum sentences. Also, section 718.2(e) is precluded from being applied to many Indigenous people and others as a result of mandatory minimum penalties.

You've indicated that Bill C-5 is aiming to address this issue and is one step in the right direction. Well, I wouldn't disagree. I was going to say I don't think most people would disagree, but we've already heard that's not true. What next steps do you plan to keep us going in the right direction?

Mr. Lametti: Thank you, senator, for the question, and I certainly share the basic understanding and assumptions that you bring with that question.

In addition to the investments that we're making, if we're going to have conditional sentence orders, for example, and we're going to give that flexibility back by reducing or eliminating certain mandatory minimum penalties, you need to have alternative programs, and we are beginning to fund that. I mentioned in the B.C. justice example the community justice centres in British Columbia developed by Indigenous leadership, supported by our government and the government of British Columbia to give an alternative to a prison sentence.

The law commission is a step in the right direction, helping us to have arm's length research from the government that can bring together the best research in Canada and around the world. With respect to gathering and understanding the data, we're investing in better data from sentencing and its disproportionate impact on racialized and Indigenous populations to then identify next steps. I think I'm open to using that data, to see where we go next, and in the meantime, I hope we will have convinced Canadians, again, as I said in French, that the sky hasn't fallen, by what we've done.

Senator Pate: In particular, around mandatory minimum penalties, you've indicated that this is just a first step. What is the next step for mandatory minimum penalties?

Mr. Lametti: Can I answer by just saying let's see what the data says? There are other infractions that exist in the Criminal Code. We need to work at some of the root causes — for example, the link between housing in the North and sexual infractions.

savons que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées ont demandé la suppression des peines minimales obligatoires. D'autre part, l'alinéa 718.2e) ne peut pas s'appliquer à de nombreux Autochtones et à d'autres en conséquence des peines minimales obligatoires.

Vous nous avez dit que le projet de loi C-5 a pour but de résoudre ce problème et se trouve à être un pas dans la bonne direction. Eh bien, je ne suis pas contre. J'allais dire que je ne croyais pas que la plupart des gens seraient contre, mais nous avons déjà vu que ce n'est pas le cas. Quelles étapes suivantes préconisez-vous pour continuer d'avancer dans la bonne direction?

M. Lametti : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice, et je partage certainement la conviction et les hypothèses de base présentes dans votre question.

Outre les investissements que nous consentons, si nous envisageons des ordonnances de sursis, par exemple, et que nous rendons cette latitude au juge en réduisant ou en éliminant certaines peines minimales obligatoires, nous aurons besoin d'autres programmes, et nous commençons à établir un financement pour cela. J'ai mentionné, dans l'exemple judiciaire de la Colombie-Britannique, les centres de justice communautaires de cette province mis sur pied par les dirigeants autochtones, soutenus par notre gouvernement et celui de la Colombie-Britannique afin d'avoir une autre avenue que la peine de prison.

La Commission du droit est un pas dans la bonne direction, qui nous aide à disposer d'une recherche indépendante du gouvernement et à regrouper les meilleures recherches au Canada et dans le monde. En ce qui concerne la collecte et la compréhension des données, nous investissons dans de meilleures données sur l'établissement des peines et ses répercussions disproportionnées sur les populations racisées et autochtones, qui nous permettront de mettre au point les meilleures étapes pour la suite. Je pense être ouvert à l'utilisation de ces données, pour voir où aller ensuite, et entretemps, j'espère que nous aurons convaincu les Canadiens, comme je le dis en français, que le ciel ne nous est pas tombé sur la tête à cause de ce que nous avons fait.

La sénatrice Pate : En ce qui concerne plus précisément les peines minimales obligatoires, vous avez indiqué qu'il s'agissait d'une première étape. Quelle est l'étape suivante pour les peines minimales obligatoires?

M. Lametti : Permettez-moi de répondre que nous allons voir ce que nous disent les données. Il existe d'autres infractions dans le Code criminel. Nous devons travailler sur certaines des causes profondes — par exemple, la relation entre le logement dans le Nord et les infractions sexuelles.

Senator Pate: Violence against women, and women convicted of murder.

Mr. Lametti: That's right. One of my colleagues, Minister Ien, is working on a strategy for gender-based violence, amongst other things, and so let's see where it goes.

Certainly, there are other parts of the Criminal Code that we would hopefully try to make more efficient. We have Justice Moldaver, as you've heard, come out and say we should be thinking about eliminating all kinds of low-end offences in order to dedicate the resources of the criminal justice system, its blunt tools, for more serious crime, and nobody can accuse Justice Moldaver of being soft on crime. He's being smart on crime, and we're trying to do that.

Can I leave your question with a commitment to be open to possibilities?

Senator Simons: Minister, I had the privilege of visiting the Edmonton Institution for Women last month in the company of Senator Pate, where I was shocked to learn, although I knew Indigenous women were overrepresented in the correctional system, that 70% of the residents of the Edmonton Institution for Women are Indigenous. Senator Pate and I also met with a number of women who expressed to us that they accepted guilty pleas to lesser offences because of the fear of being found guilty of a crime with a very strict mandatory minimum sentence.

I'm really concerned that this bill, which eliminates only a small percentage of those mandatory minimum sentences that have already been deemed unconstitutional by Canada's courts, is not going to do nearly enough to reduce the overrepresentation of Indigenous women in facilities like the one in Edmonton. I'm wondering, can you share with me where your confidence comes from that the cherry-picked offences that you have chosen will actually have a substantive difference to the rates of incarceration of Indigenous peoples?

Mr. Lametti: Thank you, Senator Simons. It is good to see you again, and I certainly share that horror of seeing the rate of incarceration, particularly of Indigenous women.

As I said, 75% of the minimum mandatory penalties that lead to incarceration in a federal institution are these drug offences. Yes, it's 21, but it's 21 pretty important offences, and the drug offences are ones that touch those Indigenous women in particular. The *Sharma* case is paradigmatic in that regard: problematic addiction, a single mother, a person who needs to put bread on the table, an Indigenous woman sells some of her prescription medication on the side and gets caught. There are other permutations and combinations, but that person ends up with a minimum mandatory.

La sénatrice Pate : La violence faite aux femmes et les femmes condamnées pour meurtre.

M. Lametti : C'est exact. L'une de mes collègues, la ministre Ien, travaille sur une stratégie pour la violence fondée sur le sexe, entre autres, alors attendons de voir où cela va mener.

Il y a certainement d'autres parties du Code criminel que nous espérons rendre plus efficaces. Le juge Moldaver, comme vous le savez, a dit publiquement que nous devrions penser à éliminer tous les types d'infractions légères pour concentrer les ressources du système pénal, ses outils rudimentaires, sur les crimes les plus graves, et personne ne pourrait accuser le juge Moldaver d'être laxiste en matière de criminalité. Il veut lutter intelligemment contre le crime, et c'est ce que nous essayons de faire.

Est-ce que vous me permettez de répondre à votre question en disant que je m'engage à rester ouvert aux possibilités?

La sénatrice Simons : Monsieur le ministre, j'ai eu le privilège de visiter l'Établissement d'Edmonton pour femmes le mois dernier avec la sénatrice Pate, où j'ai été choquée d'apprendre, bien que je sache déjà que les femmes autochtones sont surreprésentées dans le système correctionnel, que 70 % des occupantes de cet établissement étaient des Autochtones. La sénatrice Pate et moi-même avons également rencontré un certain nombre de femmes qui nous ont signalé qu'elles avaient accepté de plaider coupables à des infractions moins graves, parce qu'elles avaient peur d'être condamnées pour des crimes avec une peine minimale obligatoire très stricte.

Ce qui me préoccupe vraiment dans ce projet de loi, qui n'élimine qu'un très petit pourcentage de ces peines minimales obligatoires qui ont déjà été jugées inconstitutionnelles par les cours canadiennes, c'est qu'il n'en fera pas assez pour réduire la surreprésentation des femmes autochtones dans des établissements comme celui d'Edmonton. Je me demandais si vous pouviez me dire d'où vous vient cette confiance que les infractions que vous avez choisies changeront de façon marquée les taux d'incarcération des peuples autochtones?

M. Lametti : Merci, sénatrice Simons. C'est bon de vous revoir, et je suis, tout comme vous, horrifié de voir le taux d'incarcération, en particulier chez les femmes autochtones.

Comme je l'ai dit, 75 % des peines minimales obligatoires qui mènent à l'incarcération dans les pénitenciers fédéraux portent sur des infractions liées à la drogue. Oui, il y en a 21, mais il s'agit de 21 infractions très importantes, et les infractions liées à la drogue sont celles qui touchent plus particulièrement les femmes autochtones. L'arrêt *Sharma* est paradigmatique à cet égard : une dépendance problématique, une mère de famille monoparentale, une personne qui doit mettre du pain sur la table, une femme autochtone qui vend certains de ses médicaments d'ordonnance pour un revenu d'appoint et qui se fait prendre. Il

The other thing in your question that is critically important is the distortion that the existence of minimum mandatory penalties cause in the system.

Senator Simons: They compel people to confess for fear of a disproportionate sentence.

Mr. Lametti: That's right. The plea bargaining that happens, the delays that happen because then there may be a Charter challenge as another strategy — it not only gums up the works, but it renders them much more unjust. Getting rid of them is a first step, I get it, but a first step in offences that really touch Indigenous, Black and marginalized Canadians.

I'm confident this will have a big impact, especially along with the possibility of conditional sentence orders. They are now back in the picture, and we can actually use sentences to help people, help society and help victims. I am pretty confident that we have targeted a good package of offences. As I have committed to Senator Pate, I would be open to looking at the data and moving forward.

Senator Simons: I'm just concerned because there are a good number of other ones that have already been deemed unconstitutional by courts across the country.

Mr. Lametti: Yes, but only one, and it has been included in this package, has been found unconstitutional by the Supreme Court, and that is the *Nur* case. In the others, there are conflicting decisions at both the level of superior and appellate courts. This is the clear one.

Senator Klyne: Welcome to the minister and the guests on the panel.

Minister Lametti, when you were speaking to Senator Batters, you mentioned getting at the causes of crime. In that regard, with specific reference to the overrepresented groups in correction centres, what alternative solutions were considered before landing on the amendments being made in Bill C-5 were proposed? Before you landed on that as being the breakthrough alternative solution, did you look at other solutions or alternatives around social issues, economic issues, systemic racism or racial bias in the justice system, or addressing the main motivators for gangs' existence, which is drugs? My second question is connected to social issues and other economic issues where you end up with poverty. In regard to poverty, if you want to be specific to that, what other alternatives did you consider before landing on the two amendments of Bill C-5? What other actions will be taken by the federal government to combat the

existe d'autres permutations et combinaisons, mais cette personne se retrouve avec une peine minimale obligatoire.

L'autre élément de votre question qui est d'une importance capitale, c'est la distorsion que créent les peines minimales obligatoires dans le système.

La sénatrice Simons : Elles forcent les gens à faire des aveux, par crainte d'écopier d'une peine disproportionnée.

M. Lametti : C'est exact. La négociation de plaidoyers, les retards attribuables à une éventuelle contestation en vertu de la Charte comme solution de rechange — voilà autant de facteurs qui non seulement bousillent le système, mais qui le rendent aussi beaucoup plus injuste. S'en débarrasser est un premier pas, j'en conviens, mais il s'agit d'un premier pas pour les infractions qui touchent vraiment les Autochtones, les Noirs et les Canadiens marginalisés.

Je suis persuadé que cette mesure aura une grande incidence, surtout si elle s'accompagne de la possibilité d'imposer des ordonnances de sursis. C'est de nouveau une option, et nous pouvons réellement utiliser les peines pour aider les gens, la société et les victimes. Je suis convaincu que nous avons ciblé un bon ensemble d'infractions. Comme je l'ai promis à la sénatrice Pate, je serais disposé à examiner les données et à faire avancer les choses.

La sénatrice Simons : Je m'inquiète tout simplement parce qu'un bon nombre d'autres peines ont déjà été jugées inconstitutionnelles par divers tribunaux partout au pays.

M. Lametti : Oui, mais une seule — et nous en avons tenu compte — a été jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême, et il s'agit de l'arrêt *Nur*. Dans les autres cas, il y a des décisions contradictoires entre les cours supérieures et les cours d'appel. Celle-ci est la plus claire.

Le sénateur Klyne : Je souhaite la bienvenue au ministre et aux autres invités d'aujourd'hui.

Monsieur Lametti, lorsque vous vous êtes adressé à la sénatrice Batters, vous avez parlé de la nécessité de nous attaquer aux causes de la criminalité. À cet égard, en ce qui concerne plus particulièrement les groupes surreprésentés dans les centres correctionnels, quelles autres solutions ont été envisagées avant d'en arriver aux modifications proposées dans le projet de loi C-5? Avant d'en arriver à cette solution de rechange décisive, avez-vous envisagé d'autres solutions ou alternatives concernant les questions sociales, les questions économiques, le racisme systémique ou les préjugés raciaux dans le système de justice, ou la lutte contre les motivations principales des gangs, à savoir les drogues? Ma deuxième question est liée aux enjeux sociaux et aux autres problèmes économiques qui aboutissent à la pauvreté. En ce qui a trait à la pauvreté plus précisément, quelles autres solutions avez-vous

over-representation of Indigenous and Black people in Canada's criminal justice system?

Mr. Lametti: Thank you, senator.

That's a great question, but I would reframe it in the sense that this is only one measure, and I don't claim that this is the breakthrough measure. I think it will have an important positive impact. It is a measure that was recommended by TRC. It has been recommended by Indigenous experts, by criminal law experts, by criminal justice experts, and by advocates in the Black community and other racialized communities. It is something that all of these experts agree needed to happen.

That being said, we're working on a number of different initiatives across our government. I'm working as Minister of Justice on a number of different initiatives. I'm currently working with Indigenous leadership across Canada on the elaboration of an Indigenous justice strategy, which again tries to attack the problem of systemic racism and over-representation at its root. I'm doing the same thing with a Black justice strategy. That's a few months behind the Indigenous justice strategy, but it is ongoing and that is working through.

We have invested in Gladue reports. One of the criticisms we got of Gladue reports is that they were inconsistent in terms of coverage and inconsistent in terms of quality, so we have invested in that try to get better Gladue reports so that sentencing judges have a better picture of the person who is in front of the court. The same thing is true now with the Black community. We have the Impact of Race and Culture Assessments project, which we have also invested in. It is a project in Nova Scotia, Ontario and Manitoba to do the same thing, like a Gladue report for Black and racialized communities.

We have a number of things going. I mentioned the law commission. My colleague, Marco Mendicino, in Public Safety has a number of initiatives, as well as the Minister for Women and Gender Equality and Youth, Marci Ien. Again, it's a number of different things. There isn't one solution. In all cases, we need to be in dialogue with the varieties of Indigenous leadership across Canada, Black leadership, leadership of racialized communities, police, provinces, victims — everyone has to be part of this dialogue. We are doing our best to bring everybody in.

examinées avant d'adopter les deux modifications du projet de loi C-5? Quelles autres mesures le gouvernement fédéral prendra-t-il pour lutter contre la surreprésentation des Autochtones et des Noirs dans le système de justice pénale du Canada?

M. Lametti : Merci, sénateur.

Vous posez une excellente question, mais je la reformulerais puisqu'il s'agit d'une mesure seulement, et je ne prétends pas qu'elle soit révolutionnaire. Je pense qu'elle entraînera des résultats positifs considérables. La CVR l'a recommandée. Des experts autochtones, des criminalistes, des spécialistes en droit pénal et des défenseurs des droits des communautés noires et racisées ont aussi recommandé cette mesure. Tous ces experts conviennent que la mise en œuvre de la mesure s'imposait.

Cela dit, nous travaillons à différentes initiatives dans tout l'appareil gouvernemental. En tant que ministre de la Justice, diverses initiatives me tiennent occupé. Je coopère actuellement avec les leaders autochtones de partout au Canada pour élaborer une stratégie en matière de justice autochtone qui tentera elle aussi de pallier le problème de racisme systémique causé à la source par la surreprésentation. Je m'adonne au même exercice pour une stratégie judiciaire pour les Noirs. Cette dernière stratégie accuse quelques mois de retard par rapport à la stratégie de justice pour les Autochtones, mais elle est en cours et avance bien.

Nous avons investi dans les rapports Gladue. Les rapports Gladue ont fait l'objet de critiques, notamment parce que leur portée et leur qualité étaient inégales. Nous avons donc débloqué des investissements afin de les améliorer et de fournir aux juges qui prononcent les peines un meilleur portrait de la personne comparaisant devant le tribunal. On peut maintenant en dire autant pour la communauté noire. Nous nous attelons au projet d'évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle qui a aussi profité de nos investissements. Il s'agit d'un projet en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Manitoba ayant le même objectif et qui s'apparente à un rapport Gladue pour les communautés noires et racisées.

Un certain nombre de projets sont en cours. J'ai mentionné la commission du droit. Mes collègues, M. Marco Mendicino, le ministre de la Sécurité publique, et Mme Marci Ien, la ministre des Femmes, de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, ont aussi lancé des initiatives. Je le répète, il faut un ensemble de mesures. Il n'y a pas de solution unique. Dans tous les cas, nous devons dialoguer avec les divers leaders autochtones de partout au Canada, leaders noirs et des communautés racisées, forces policières, provinces et victimes — tout le monde doit participer à cet échange. Nous nous efforçons d'inclure tous les groupes.

[Translation]

Senator Clement: Hello, Minister. It is a pleasure to see you again. Thank you also to your colleagues for being with us.

[English]

I'll start with the good stuff. Bill C-5 is a good step. I appreciate you saying Black and racialized and marginalized and making sure that you're not lumping those groups together. The law commission revival is fantastic. We need to move forward with disaggregated data.

But I also hear you say in a very measured way that you want to build trust at a pace that Canadians can accept. Well, Black Canadians are at a completely different pace, a pace at which they are increasingly being overrepresented. Black Canadians have a whole different reality. The concern I have here is that there won't be another opportunity to have this conversation. I just heard you say the Black justice strategy is a little bit behind. Black folks have been hearing that for a long time, and we're waiting. I just want to convey the urgency here. If I have to hear how resilient Black communities have been, I'm going to weep because, yeah, we have been resilient, but it's enough already. I think that conversations around systemic racism make everybody uncomfortable because we all should recognize that we have a part to play in that, but people don't want to talk about that part.

What have you heard from Black Canadians? When you say the Black justice strategy is behind, what does that mean? How are we going to build trust with Black communities? We have been waiting.

Mr. Lametti: Thank you, senator, for the question.

I meant a couple of months behind. It's going. The consultation process and the outreach has begun in a systematic way. I only meant that we have a number of things we have to do, including getting legislation through. It is there, and it's always been a priority, so please rest assured that when I said a little behind, I meant a little and not much. We are working on that, and we are working in collaboration with the Black community leadership across Canada. If you poll them, you would find they are very happy with the measures I'm taking as Minister of Justice.

I have a substantive answer on minimum mandatory penalties, I share your concern about "the now" and having to act now. With respect to minimum mandatory penalties, the answer is the same as the response to Senator Simons. The 21 penalties that

[Français]

La sénatrice Clement : Bonjour, monsieur le ministre. C'est un plaisir de vous revoir. Merci également à vos collègues d'être parmi nous.

[Traduction]

Je vais commencer par les éléments positifs. Le projet de loi C-5 est un pas dans la bonne direction. Je vous suis reconnaissante de faire la distinction entre les communautés noires, racisées et marginalisées sans les mettre dans le même panier. Le retour de la commission du droit est une formidable nouvelle. Nous devons utiliser des données désagrégées.

Je vous entends toutefois peser minutieusement vos mots pour exprimer que vous voulez renforcer la confiance à un rythme acceptable pour les Canadiens. Eh bien, les Canadiens noirs ont un rythme complètement différent, un rythme qui fait en sorte qu'ils sont de plus en plus surreprésentés. La communauté noire du Canada évolue dans une tout autre réalité. Ce qui m'inquiète, c'est que nous n'aurons pas d'autres occasions de tenir cette discussion. Vous venez de préciser que la stratégie judiciaire pour les Noirs accuse un peu de retard. Les Noirs entendent ce refrain depuis longtemps, et nous attendons. Je veux bien exprimer l'urgence de la situation. Si on me dit une autre fois à quel point les communautés noires sont résilientes, je vais m'effondrer en larmes parce que, oui, nous sommes résilients, mais assez c'est assez. Je pense que tout le monde est mal à l'aise de discuter de racisme systémique parce que nous devrions tous reconnaître notre part de responsabilité dans ce problème. Or, les gens ne veulent pas parler de cet aspect.

Que vous ont dit les Canadiens noirs? Qu'entendez-vous par le fait que la stratégie judiciaire pour les Noirs accuse du retard? Comment allons-nous nouer une relation de confiance avec les communautés noires? Nous attendons encore.

M. Lametti : Merci, sénatrice, de la question.

J'entendais par là que la stratégie pour les Noirs a quelques mois de retard. Elle avance. Le processus de consultation et la mobilisation ont commencé de façon systématique. Je voulais simplement dire que nous avons certaines tâches à effectuer, y compris l'adoption d'un texte de loi. La stratégie judiciaire pour les Noirs existe bel et bien et a toujours été une priorité, alors soyez assurée que le retard auquel j'ai fait allusion est ténu et non pas majeur. Nous y travaillons et, de surcroît, nous coopérons avec les dirigeants de la communauté noire partout au pays. Si vous les sondiez, vous constateriez leur grande satisfaction à l'égard des mesures que je prends à titre de ministre de la Justice.

J'ai une réponse complète au sujet des peines minimales obligatoires et je ressens, tout comme vous, l'urgence immédiate de la situation et la nécessité d'agir sans plus attendre. En ce qui a trait aux peines minimales obligatoires, je répondrai la même

we have here — as best as we have statistics — will have a majorly positive impact for the Black community, for other racialized communities, as well as for the Indigenous communities. These are all minimum mandates that had an exaggerated outcome with respect to those communities. This is a very positive step moving forward.

That being said, we're walking and chewing gum at the same time. We have a number of different other programs working in conjunction. I mentioned the IRCAs, the Impact of Race and Culture Assessment project.

Senator Clement: That is great.

Mr. Lametti: We're working with my colleague Marco Mendicino on policing. Again, there has to be more effective policing with respect to Black and racialized and Indigenous communities.

A number of things are happening. I'm confident that we're moving the dial. I'm also doing my best to make our bench more representative so that Indigenous, Black and racialized communities see themselves. They will go to court and see a person in front of them who looks like them.

Senator Clement: We're not there.

Mr. Lametti: We are not there yet, but we're making progress. We're making progress statistically, and I'm proud of those appointments. I'm proud of this bill. This bill is a positive step, and it is about "the now." I think it will have a good impact.

Senator Cotter: Welcome back, Minister Lametti. I'm interested in the possibility of making this bill better now, so I have two questions.

First, you get to appoint a lot of judges. There is applause from chief justices and many others about the quality of the appointments. Senator Batters doesn't think it's enough, but the quality is said to be good. We repose a lot of authority in them. They get to decide, in most of these cases, guilt or innocence, but mandatory minimums constrain their ability to exercise judicial discretion in sentencing. In fact, that's one of the arguments that your government has advanced for doing this. The question is, why don't we go further if we have confidence in the judiciary? There is significant sentencing law that's out there that guides those questions, and those decisions are appealable. Why don't we do more here?

Mr. Lametti: Thank you, senator, for that question.

choses qu'à la sénatrice Simons. Les changements aux 21 peines visées par le projet de loi — qui s'appuient sur les statistiques que nous détenons — seront extrêmement bénéfiques pour la communauté noire, les autres communautés racisées ainsi que les communautés autochtones. Les peines minimales obligatoires en question entraînaient toutes des effets démesurés chez ces communautés. C'est une mesure très bénéfique pour l'avenir.

Cela dit, nous agissons à différents égards en même temps. Nous nous attelons à d'autres programmes en parallèle. J'ai notamment mentionné les EIOEC, le projet d'évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle.

La sénatrice Clement : C'est formidable.

M. Lametti : Nous coopérons avec mon collègue, M. Marco Mendicino, du côté des services policiers. Comme on le sait, les services policiers doivent gagner en efficacité pour les communautés noires, racisées et autochtones.

Différents projets sont en cours. Je suis persuadé que nous changeons grandement la donne. Je fais aussi de mon mieux pour que nos juges représentent davantage la population et que les Autochtones, les Noirs et les communautés racisées se reconnaissent ainsi dans la magistrature. S'ils comparaissent en cour, ils verront devant eux une personne qui leur ressemble.

La sénatrice Clement : Nous n'en sommes pas encore là.

M. Lametti : Nous n'en sommes pas encore là, mais nous accomplissons des avancées. Nos statistiques s'améliorent, et je suis fier de nos nominations. Je suis fier de ce projet de loi, qui représente un pas en avant et qui porte sur l'immédiat. Je crois qu'il donnera des résultats favorables.

Le sénateur Cotter : Je suis ravi de vous revoir en comité, monsieur le ministre Lametti. J'aimerais essayer d'améliorer ce projet de loi dès maintenant, alors je vais poser deux questions.

Tout d'abord, vous nommez de nombreux juges. Les juges en chef et de nombreuses autres personnes approuvent la qualité des nominations. La sénatrice Batters croit que c'est insuffisant, mais on encense la qualité des nominations. Nous conférons une énorme autorité aux juges. Dans la plupart des cas, ce sont eux qui tranchent entre les verdicts de culpabilité et d'innocence, mais les peines minimales obligatoires limitent leur capacité à exercer leur pouvoir discrétionnaire judiciaire pour la détermination des peines. C'est même un des arguments que votre gouvernement a fait valoir pour proposer le changement. Ma question est la suivante : pourquoi ne pas aller plus loin si nous faisons confiance à la magistrature? Ces questions sont guidées par des notions robustes de droit sur la détermination des peines, et les décisions peuvent être portées en appel. Pourquoi ne pas en faire davantage à cet égard?

M. Lametti : Je vous remercie de la question, sénateur.

As I've just said, I'm proud of this bill, and I'm proud of the steps that it's taken. The ensemble of minimum mandatory penalties that we have chosen for this bill is effective for the purpose of helping to reduce the overrepresentation of Indigenous and Black people in the criminal justice system, marginalized communities and racialized communities.

After over a decade of the ideological "soft on crime" and "tough on crime" rhetoric — they are flip sides, one of the other — there is still a lot of misinformation out there. There are data gaps, a lacuna of data. Part of this process is to get better data so that we can go to Canadians down the road and say, "Look, we took out these 21 minimum mandatory penalties. We were still tough where we needed to be tough. Sentencing was still severe for serious crimes, but we have given flexibility in order that people who don't pose a risk to society can get the help they need, get the social support they need and get a restorative justice program and community support." We can go back with the data and say, "Let's look at other offences." The current bill represents, to be honest, the state of play. For that reason, I support it wholeheartedly, and I do hope that you will as well.

Senator Cotter: I have a small second question, or maybe not so small. You listened to the judges, including Justice Moldaver. The Supreme Court of Canada has examined potentially unconstitutional mandatory minimums. In the Supreme Court in *Lloyd*, Chief Justice McLachlin discussed and encouraged the consideration of a safety valve. Here is the language:

Another solution would be for Parliament to build a safety valve that would allow judges to exempt outliers for whom the mandatory minimum will constitute cruel and unusual punishment.

The Uniform Law Conference Criminal Law Section, the ULCC, is made up of prosecutors, defence counsel and academics. It was enthusiastic about that approach. It would maintain judicial discretion, it would address potentially unconstitutional cases and it seems to be supported across the criminal justice system.

Are you open to a safety valve that would include reasons that judges have to provide, so those decisions could be reviewed?

Mr. Lametti: I'm aware of the safety valve. For the record, I prefer to call it "structured discretion" because I think that is better, more indicative of the process that a judge goes through in order to make that determination. I considered that very

Comme je viens de l'affirmer, je suis fier de ce projet de loi et des mesures proposées. Les peines minimales obligatoires que nous avons choisi de viser dans ce projet de loi réduiront la surreprésentation des Autochtones, des Noirs, des communautés marginalisées et des communautés racisées dans le système de justice pénale.

Après plus d'une décennie de débats idéologiques opposant la vision prônant l'indulgence envers les criminels à celle prônant de sévir contre eux — ces deux visions sont diamétralement opposées —, beaucoup de mésinformation circule encore. Il nous manque des données; les données sont lacunaires. Le processus vise entre autres à obtenir de meilleures données afin de pouvoir un jour affirmer aux Canadiens : « Écoutez, nous avons aboli ces 21 peines minimales obligatoires. Nous avons continué à sévir contre les criminels lorsque c'était nécessaire. Les peines sont demeurées lourdes pour les crimes graves, mais nous avons permis une certaine souplesse pour que les personnes qui ne représentent pas de risque pour la société puissent obtenir l'aide, l'appui social, le programme de justice réparatrice et l'appui communautaire nécessaires. » Forts des données recueillies, nous pourrions proposer d'étudier d'autres infractions. Bien honnêtement, cette mouture du projet de loi reflète la situation actuelle. Pour cette raison, je l'appuie de tout cœur, et j'espère que vous en ferez autant.

Le sénateur Cotter : J'ai une autre petite question, qui n'est peut-être pas si minime. Vous avez écouté l'opinion des juges, y compris celle du juge Moldaver. La Cour suprême du Canada s'est penchée sur des peines minimales obligatoires potentiellement inconstitutionnelles. Dans l'arrêt *Lloyd* de la Cour suprême, la juge en chef McLachlin propose un mécanisme particulier et encourage le législateur à envisager de l'adopter. Voici le libellé :

Le législateur pourrait par ailleurs recourir à un mécanisme qui permettrait au tribunal d'écarter la peine minimale obligatoire dans les cas exceptionnels où elle constituerait une peine cruelle et inusitée.

La Section pénale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, la CHLC, est composée de procureurs, d'avocats de la défense et de chercheurs. Le groupe était favorable à cette approche qui maintiendrait les pouvoirs discrétionnaires des juges et qui pourrait potentiellement remédier aux dossiers inconstitutionnels. L'approche semble avoir l'appui de tout le système de justice pénale.

Êtes-vous ouvert à l'idée d'un mécanisme particulier qui prévoirait entre autres que les juges fournissent des raisons afin que les décisions puissent être révisées?

M. Lametti : Je suis au courant du mécanisme particulier. Aux fins du procès-verbal, je préciserai que je préfère y renvoyer comme étant un ensemble de « pouvoirs discrétionnaires structurés ». Cette formule décrit mieux le processus au terme

carefully with — I can't betray confidences, but let's just say with my team and beyond.

In my view, that mechanism is simply not pragmatically possible right now. I'll be honest with you; I do not think the other house will support it. That includes members of all political parties.

Senator Cotter: Thank you.

The Chair: I have a question of you. You are always very generous in giving us the gender-based analysis report. May we please ask you to provide that for us this time as well?

Mr. Lametti: I undertake to do that.

The Chair: The other thing, minister, is that one group doesn't get talked about. I'm sure you do look into it. I get lots of communication from families and prisoners. That is the Muslim community. It's sadly increasing in the prisons. I don't want to keep you too long, so I don't expect an answer from you now, but perhaps you should start considering that group. When I have gone to prisons with Senator Pate, a number of them, I am surprised how many Muslims are there. May I ask you to look into that? Perhaps you can provide us with an answer.

Third, you have talked a number of times about data and that there is data that you relied on to prepare this Bill C-5. May we please ask you to provide us with that data so we understand how you arrived at this? Is that possible, minister?

Mr. Lametti: That's possible. The data is uneven, but I do think it is unequivocal.

The Chair: And you will provide it, right?

Mr. Lametti: Yes.

The Chair: And you will provide the gender-based analysis report as well?

Mr. Lametti: Yes, I have undertaken that.

The Chair: You will provide the question on Muslim prisoners?

Mr. Lametti: We have consulted leadership within that community. I know that I have personally consulted leaders within that community. There is, it is fair to say, general support. Again, going back to the question from Senator Klyne, there is

duquel un juge rend sa décision. J'ai étudié cette possibilité très minutieusement avec — je ne peux trahir les informations confidentielles — disons, mon équipe et d'autres personnes.

Selon moi, ce mécanisme n'est tout simplement pas possible d'un point de vue pragmatique à l'heure actuelle. Je vais vous répondre franchement : je ne pense pas que l'autre Chambre, tous partis confondus, appuierait l'idée.

Le sénateur Cotter : Merci.

La présidente : J'ai une question à vous poser. Vous êtes toujours assez généreux pour nous fournir le rapport sur l'analyse sexospécifique. Pourrions-nous vous demander de nous le fournir également cette fois-ci?

M. Lametti : Je m'engage à le faire.

La présidente : Dans un autre ordre d'idées, monsieur le ministre, rappelons qu'on oublie un groupe. Je suis persuadée que vous vous y intéressez. Je reçois beaucoup de communications de la part de familles et de prisonniers. Je fais référence à la communauté musulmane. Malheureusement, le nombre de musulmans augmente derrière les barreaux. Je ne veux pas vous retenir trop longtemps, alors je ne m'attends pas à une réponse aujourd'hui, mais vous pourriez commencer à vous pencher sur ce groupe. Quand je me suis rendue dans des prisons avec la sénatrice Pate, le nombre de musulmans m'a étonnée. Puis-je vous demander de vous y intéresser? Vous pourriez peut-être nous fournir une réponse.

Troisièmement, vous avez mentionné à quelques reprises les données et le fait que vous vous êtes fié à des chiffres pour préparer le projet de loi C-5. Pourriez-vous nous transmettre ces chiffres pour que nous comprenions comment vous avez pondu ce texte de loi? Est-ce possible, monsieur le ministre?

M. Lametti : C'est possible. Les données sont inégales, mais je crois qu'elles sont sans équivoque.

La présidente : Et vous nous les enverrez, n'est-ce pas?

M. Lametti : Oui.

La présidente : Et vous nous ferez aussi parvenir le rapport sur l'analyse sexospécifique?

M. Lametti : Oui, je m'en charge.

La présidente : Transmettez-vous la question sur les prisonniers musulmans?

M. Lametti : Nous avons consulté des leaders de cette communauté. Je puis vous dire que j'ai moi-même consulté des leaders de cette communauté. On peut affirmer que ce groupe offre un appui général au projet de loi. Pour revenir à la question

general support, a general agreement, that this is the first step that ought to be taken in the larger quest.

The Chair: I was very reluctant to ask you this question because I don't want to seem to my colleagues as saying, "Oh, me, too! Me, too!" Communities have different challenges. At the moment, the Senate Human Rights Committee has been going across the country hearing about Islamophobia and the challenges that are faced. Many times — this has nothing to do with mandatory minimums — women who complain are charged, instead of the person who assaulted them, in gendered Islamophobia. That's not my point here. I'm saying that the community is being neglected, and I appreciate your attention.

Mr. Lametti: I'm aware.

The Chair: Thank you, minister. You have been generous with your time, and we appreciate your answers. We look forward to seeing you again.

Mr. Lametti: Thanks to all of you.

The Chair: Senators, we still have the officials at the table: Mr. Taylor, Mr. Villettorte and Mr. Di Manno. We will start again with the sponsor of the bill, Senator Gold.

Senator Gold: Welcome, and thank you for being here. I have two questions, and I'm going to put them both on the table as quickly as I can so that it gives you a chance to address both of them. They are both from a provincial point of view, if I can frame it that way.

At second reading debate in the Senate, it was argued that part 3 of the bill is mainly a cosmetic change because most drug charges are prosecuted federally. It was argued that federal prosecutors have already been following guidance since 2019 according to which criminal charges should be avoided for simple drug possession. Can you tell us if this is, in fact, the case, or if there are likely to be concrete effects were Bill C-5 to pass? For instance, my understanding is that drug charges in my province of Quebec are generally handled by provincial prosecutors, so that the 2019 federal guidance doesn't currently apply to most drug possession cases in the province.

The second aspect of this speaks more to the incarceration. We work in the federal Parliament. We focus on federal incarceration. We are very well aware of the overrepresentation of Indigenous and Black Canadians in federal prisons. Much of

du sénateur Klyne, je dirai que les parties prenantes s'entendent globalement — une entente globale règne — pour dire que cette étape est la première à franchir dans la quête plus large.

La présidente : J'hésitais vraiment à vous poser cette question parce que je ne voulais pas donner l'impression à mes collègues de dire : « Oh, moi aussi! Moi aussi! » Les communautés vivent différentes difficultés. Le comité sénatorial des droits de la personne parcourt actuellement le pays pour en apprendre sur l'islamophobie et sur les défis s'y rattachant. Dans bien des cas d'islamophobie sexospécifique — mon observation n'a rien à voir avec les peines minimales —, la femme qui porte plainte, et non pas la personne qui l'a agressée, se fait accuser d'une infraction. Ce n'est pas l'argument que j'essaie de faire valoir. Ce que je dis, c'est qu'on oublie cette communauté et que je vous suis reconnaissante de l'attention que vous y accorderez.

M. Lametti : Je suis conscient de la situation.

La présidente : Merci, monsieur le ministre. Vous avez été généreux de votre temps, et nous vous remercions de vos réponses. Nous avons hâte de vous revoir.

M. Lametti : Je vous remercie tous.

La présidente : Honorables sénateurs, les fonctionnaires sont toujours parmi nous : MM. Taylor, Villettorte et Di Manno. Nous allons recommencer une série de questions; le parrain du projet de loi, le sénateur Gold, va lancer le bal.

Le sénateur Gold : Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de comparaître devant nous. J'ai deux questions, que je poserai aussi rapidement que possible pour vous donner l'occasion de répondre à chacune d'entre elles. Elles abordent toutes deux une perspective provinciale, si je puis m'exprimer ainsi.

Lors du débat en deuxième lecture au Sénat, on a avancé que la partie 3 du projet de loi représente en grande partie un changement superficiel parce que la plupart des accusations liées à la drogue sont du ressort du gouvernement fédéral. On a soutenu que les procureurs fédéraux respectent depuis 2019 l'orientation voulant que des accusations criminelles ne doivent pas être portées pour la possession simple de drogue. Pouvez-vous nous indiquer si c'est réellement le cas ou si des répercussions concrètes sont susceptibles d'être engendrées advenant l'adoption du projet de loi C-5? Par exemple, je crois comprendre que, dans ma province de Québec, les procureurs provinciaux s'occupent habituellement des accusations liées à la drogue. Ainsi, à l'heure actuelle, la ligne directrice fédérale de 2019 ne s'applique pas à la plupart des cas de possession de drogue dans la province.

Le deuxième aspect de cette question se rapporte davantage à l'incarcération. Nous travaillons au Parlement fédéral. Nous nous concentrons sur l'incarcération dans les établissements fédéraux. Nous sommes bien au courant de la surreprésentation des

the discussion in the second reading debate in the Senate focused on federal incarceration rates, which are important, and the minister has argued they will be positively impacted by this bill, as I believe as well. But there are more Canadians in provincial prisons than in federal ones, so how would Bill C-5 affect people who would otherwise be sentenced to mandatory minimum terms of provincial imprisonment? Thank you.

Matthew Taylor, General Counsel and Director, Department of Justice Canada: I'll take the first one and then my colleague, Mr. Di Manno, can take the second.

You're right. In Quebec and New Brunswick, provincial prosecutors do have carriage for drug prosecutions, so it will have an impact there where those prosecutions have been based on investigations by police forces other than the RCMP, so the city police in Montreal, the SQ; in New Brunswick, the municipal police. For sure, Bill C-5 will have an impact in respect of those cases. You're certainly right on the other in terms of the federal guidelines that have been administered by the Director of Public Prosecutions.

Andrew Di Manno, Counsel, Department of Justice Canada: With respect to your second question, the reforms in this bill with respect to conditional sentences of imprisonment, which first require a judge to come to the conclusion that a sentence of less than two years is appropriate, will have a meaningful impact because removing mandatory minimum penalties, which is the first part of the bill, allows for judges' greater consideration of community-based sentences. Rather than sending offenders to prison for shorter periods of incarceration, they will be able to consider in a greater number of cases alternatives that are served in the community and that will allow judges to impose strict punitive sanctions but also rehabilitative conditions that will address the root causes of offending.

Senator Gold: I know that data is incomplete, but do we have data about the overrepresentation of Indigenous, Black and other racialized and marginalized communities in the provincial systems? I know it's devilishly hard sometimes to get the data from the provinces in many areas. Where are we in that?

Mr. Di Manno: So 89% of all guilty cases of an offence subject to an MMP — this includes CDSA, firearms and child-related sexual offences — received a custodial sentence

Autochtones et des Canadiens noirs dans les prisons fédérales. Une grande partie de la discussion au débat en deuxième lecture au Sénat portait sur les taux d'incarcération dans les établissements fédéraux, qui sont importants, et le ministre a soutenu que ce projet de loi aurait des répercussions positives à cet égard, ce que je pense également. Mais comme il y a plus de Canadiens dans les prisons provinciales que dans les prisons fédérales, quelle sera l'incidence du projet de loi C-5 sur les personnes qui seraient autrement condamnées à des peines minimales obligatoires d'emprisonnement dans un établissement provincial? Merci.

Matthew Taylor, avocat général et directeur, ministère de la Justice Canada : Je vais répondre à la première question et laisser ensuite mon collègue, M. Di Manno, répondre à la deuxième.

Vous avez raison. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, les procureurs provinciaux s'occupent effectivement des poursuites concernant les drogues. Il y aura donc un effet lorsque ces poursuites s'appuient sur des enquêtes menées par des corps de police autres que la GRC, c'est-à-dire la police municipale à Montréal, la Sûreté du Québec; au Nouveau-Brunswick, la police municipale. Il ne fait aucun doute que le projet de loi C-5 aura une incidence dans ces affaires. Vous avez aussi certainement raison à propos des lignes directrices fédérales appliquées par la directrice des poursuites pénales.

Andrew Di Manno, avocat, ministère de la Justice Canada : Pour ce qui est de votre deuxième question, les réformes prévues dans ce projet de loi en ce qui a trait aux peines d'emprisonnement avec sursis, pour lesquelles un juge doit d'abord conclure qu'une peine de moins de deux ans est convenable, auront de réelles répercussions puisque la suppression des peines minimales obligatoires, dans la première partie du projet de loi, permet davantage aux juges d'envisager des peines communautaires. Plutôt que d'envoyer les contrevenants en prison pour de plus petites périodes d'incarcération, ils pourront envisager dans un plus grand nombre de dossiers d'autres peines purgées dans la communauté. Les juges pourront donc imposer des sanctions sévères, mais aussi des conditions de réhabilitation qui tiennent compte des causes profondes de l'infraction.

Le sénateur Gold : Je sais que les données sont incomplètes, mais avons-nous les données sur la surreprésentation des Autochtones, des Noirs ainsi que d'autres personnes racisées et des communautés marginalisées dans les systèmes provinciaux? Je sais qu'il est parfois très difficile d'obtenir les données des provinces dans de nombreux domaines. Quelle est la situation dans ce cas-ci?

M. Di Manno : À l'échelle du pays, 89 % des causes avec condamnation comportant une infraction assujettie à une peine minimale obligatoire — ce qui comprend les infractions en vertu

nationwide, and of those cases, 56% received the provincial or territorial sentence of two years less a day.

Mr. Taylor: On the data collection, Senator Jaffer is right. The disaggregated data is a challenge to come by, especially in provincial and territorial contexts. The minister talked about the justice initiative and the funding that they are doing to get better data. Certainly, that's one piece of the larger puzzle.

[Translation]

Senator Carignan: I would have liked to have asked the minister the question, but I was limited by time.

I'm going to paraphrase, but basically the minister told us in his testimony that minimum sentences are not effective. In another statement, he said that for sexual assault offences, we shouldn't worry because we're not removing minimum sentences, implying that they are effective for those offences.

Do you have any studies that show that minimum sentences are more effective for certain types of offences, such as sexual assaults, whereas they would not be effective for weapons, for example? What makes you differentiate the effectiveness of sentences for certain types of crime?

[English]

Mr. Di Manno: On the first part, the majority of the teachings that the Supreme Court of Canada has given us, both in *Nur* and *Lloyd*, seem to suggest that mandatory minimum penalties are constitutionally suspect or vulnerable to Charter challenges when they are applied to broad offences. When the offences are narrower in application, there are fewer circumstances where applying the minimum is going to result in a grossly disproportionate sentence. That would be the first part of my answer.

The second part is that mandatory minimum penalties have documented negative impacts on the criminal justice system. They make trials longer, they result in fewer guilty pleas and there is generally a lack of empirical justification.

de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, les infractions liées aux armes à feu et les infractions sexuelles contre des mineurs — ont donné lieu à une peine d'emprisonnement, et parmi ces causes, 56 % se sont traduites par une peine de deux ans moins un jour purgée dans un établissement provincial ou territorial.

Me Taylor : Pour ce qui est de la collecte de données, la sénatrice Jaffer a raison. Les données désagrégées sont difficiles à obtenir, surtout dans les contextes provinciaux et territoriaux. Le ministre a parlé de l'initiative du ministère et du financement versé pour obtenir de meilleures données. C'est sans aucun doute un morceau du casse-tête.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'aurais aimé poser la question au ministre, mais j'étais limité dans le temps.

Je vais paraphraser, mais en gros, le ministre nous a dit dans son témoignage que les peines minimales ne sont pas efficaces. Dans une autre déclaration, il a dit que, pour les infractions d'agressions sexuelles, il ne faut pas s'inquiéter, car on ne supprime pas les peines minimales, ce qui laisse sous-entendre qu'elles sont efficaces pour ces infractions.

Avez-vous des études qui montrent que les peines minimales sont plus efficaces pour certains types d'infractions, comme les agressions sexuelles, alors qu'elles ne seraient pas efficaces en ce qui a trait aux armes, par exemple? Qu'est-ce qui vous permet de différencier l'efficacité des peines en fonction de certains types de crimes?

[Traduction]

M. Di Manno : Pour ce qui est de la première partie de la question, ce que la Cour suprême du Canada nous a permis d'apprendre dans les arrêts *Nur* et *Lloyd*, semble surtout laisser entendre que les peines minimales obligatoires posent problème sur le plan constitutionnel ou risquent de faire l'objet de contestations fondées sur la Charte lorsqu'elles sont appliquées à des infractions générales. Lorsque les infractions sont plus limitées dans la pratique, il y a moins de circonstances où le recours au minimum se traduira par une peine exagérément disproportionnée. Ce serait la première partie de ma réponse.

La deuxième partie est que les peines minimales obligatoires ont des répercussions négatives documentées sur le système de justice pénale. Elles rendent les procès plus longs, se traduisent par un nombre inférieur de plaidoyers de culpabilité et manquent généralement de justifications empiriques.

[Translation]

Senator Carignan: I understand that. If there are any cases where you don't want the trial to be lengthy and impact the victims, it's sexual assault cases. We don't want testimony and we don't want damage to the victim.

Let me repeat my question: do you have any studies that show that minimum sentences are more effective for certain types of crimes, such as sexual assault, compared to gun crimes?

[English]

Mr. Taylor: If I can just adjust or augment what my colleague said, some of the information we have demonstrates that mandatory minimum penalties are very effective in denunciation. They send a very clear signal that Parliament's view is that the penalty prescribed is the penalty that is appropriate in these cases. There is data — and we provided it to the House — that looks at the effectiveness of mandatory minimum penalties from a deterrence perspective, and we can share that with the committee here.

Senator Carignan: Please.

Mr. Taylor: I would also say I am aware — my colleagues can correct me — that in the impaired driving context, there is some data that demonstrates that mandatory sentencing, combined with a strong education campaign, has been effective in deterring impaired driving.

[Translation]

Senator Carignan: So, you're going to provide us with that information, particularly with respect to sex crimes.

Senator Boisvenu: Thank you to our witnesses. In terms of spousal violence, the bill will further increase conditional sentences, criminal harassment, sexual assault, kidnapping, break and enter and assault. All of these crimes are intimately linked to spousal violence. There is a very strong intimate partner violence component. We know that 80% of people who have committed spousal abuse will never get a criminal charge; they will get an "810" instead. In addition, the majority of men do not comply with all the conditions set by the judge, including the condition to stay away from the victim.

When you look at the intent of the legislator in this case, it seems to be to minimize the penalties for the defence by using a suspended sentence to keep these people out of jail as much as possible. Can you table the consultations you have done with victims' groups and federations of abused women with the

[Français]

Le sénateur Carignan : Je comprends cela. S'il y a des cas où on ne veut pas que le procès soit long et qu'il y ait des répercussions sur les victimes, c'est bien pour les victimes d'agression sexuelle. On ne veut pas qu'il y ait de témoignages et on veut éviter qu'il y ait des dommages pour la victime.

Je repose ma question : avez-vous des études qui démontrent que les peines minimales sont plus efficaces pour certains types de crimes, par exemple les agressions sexuelles, par rapport aux crimes liés aux armes à feu?

[Traduction]

Me Taylor : Si je peux ajouter quelque chose aux propos de mon collègue, une partie de l'information à notre disposition montre que les peines minimales obligatoires sont très efficaces pour ce qui est de la dénonciation. Elles envoient un message très clair, à savoir que le législateur estime que la peine prévue est la peine qui convient dans ces dossiers. Il existe des données — et nous les avons fournies à la Chambre — sur l'efficacité des peines minimales obligatoires du point de vue de la dissuasion, et nous pouvons les remettre au comité.

Le sénateur Carignan : S'il vous plaît.

Me Taylor : Je sais également — mes collègues peuvent me corriger — que dans le contexte de la conduite avec facultés affaiblies, des données montrent que les peines obligatoires, de pair avec une solide campagne de sensibilisation, ont eu un bon effet dissuasif.

[Français]

Le sénateur Carignan : Donc, vous allez nous fournir ces informations, particulièrement pour ce qui est des crimes sexuels.

Le sénateur Boisvenu : Merci à nos témoins. Sur le plan de la violence conjugale, le projet de loi va bien davantage augmenter les condamnations avec sursis, le harcèlement criminel, les agressions sexuelles, l'enlèvement de personne, l'entrée par effraction et les voies de fait. Tous ces crimes sont intimement liés à la violence conjugale. Il y a une composante très forte sur le plan de la violence conjugale. On sait que 80 % des gens qui ont commis des agressions liées à la violence conjugale n'auront jamais d'accusation criminelle; ils écoperont plutôt d'un « 810 ». De plus, la majorité des hommes ne respectent pas toutes les conditions fixées par le juge, notamment celle de ne pas s'approcher de la victime.

Quand on regarde l'intention du législateur dans ce dossier, elle semble être de réduire les peines au minimum pour la défense en faisant appel à une peine avec sursis pour éviter le plus possible la prison à ces personnes. Est-ce que vous pouvez déposer devant le comité les consultations que vous avez faites

committee? I'd like to see those consultations to see if there was unanimity among those consulted about this bill.

Mr. Matthias Villetorte, Senior Counsel and Team Lead, Department of Justice Canada: Thank you for the question. We can try to give a description of what has been done in terms of consultations, but I would like to add something. When we talk about conditional sentences, that does not necessarily mean that such a sentence will be imposed. There are criteria that will be assessed. As you know, for a prison sentence of less than two years, everything must be in line with the principles of sentencing. In this respect, I note that there are indeed sentencing principles that are taken into account and that specifically address cases of domestic violence.

In particular, there is a guideline asking the court to give precedence to the objectives of sentencing, denunciation and deterrence, but also to treat them as aggravating factors. So all of this is going to be part of the sentencing process, when you have to judge whether such sentences are commensurate or not in a given situation. I would say that the conditional sentence, if that is the conclusion of the court, comes with conditions. Those conditions may include not having contact with the victim.

Senator Boisvenu: I understand that, but my point is that we are further curtailing the severity of the Criminal Code by introducing these measures. Everyone agrees with that, and that's what the defenders of the criminals are doing as cleverly as possible. We know that sentences are not harmonized in all courthouses. The judge has a certain amount of subjectivity when imposing a sentence. We talk about his values, the context, et cetera.

What is likely to happen is that, for the same crime committed, some will be sentenced and others will be sent home. This is what discredits justice when minimum sentences are eliminated. For the same crimes committed, there will be judges who will treat the cases differently — This is what discredits justice from the victims' point of view. For minimum sentences, there is a background. We know that if a woman is sexually assaulted, the guy will get a year in prison. In some cases, some people will not be sent to prison and in others, yes. That's what discredits justice.

Would it not have been appropriate to distinguish economic crimes from crimes against the person? Could we, in the first instance, act on economic crimes and not touch crimes against the person?

auprès des groupes de victimes et des fédérations de femmes violentées? J'aimerais voir ces consultations pour savoir si les personnes consultées étaient unanimes au sujet de ce projet de loi.

Me Matthias Villetorte, avocat-conseil et chef d'équipe, ministère de la Justice Canada : Merci pour la question. On peut essayer de donner une description de ce qui a été fait du point de vue des consultations, mais j'aimerais ajouter quelque chose. Lorsqu'on parle d'emprisonnement avec sursis, cela ne veut pas nécessairement dire qu'une telle peine sera imposée. Il y a des critères qui seront évalués. Comme vous le savez, pour une peine d'emprisonnement de moins de deux ans, il faut que tout soit aligné avec les principes de la détermination de la peine. Sur ce plan, je note qu'il y a bien des principes de la détermination de la peine qui sont pris en compte et qui s'adressent justement aux cas de violence conjugale.

Il y a notamment une directive demandant à la cour de donner préséance aux objectifs de la détermination de la peine, de la dénonciation et de la dissuasion, mais également de les traiter comme des facteurs aggravants. Donc, tout ceci va faire partie du processus de la détermination de la peine, quand on doit juger si de telles peines sont proportionnelles ou non dans une situation donnée. Je dirais que l'emprisonnement avec sursis, si telle est la conclusion de la cour, est accompagné de conditions. Ces conditions peuvent être notamment de ne pas entrer en contact avec la victime.

Le sénateur Boisvenu : Je comprends bien, mais mon idée est qu'on tire encore la sévérité du Code criminel vers le bas en présentant ces mesures. Tout le monde est d'accord avec cela, et c'est ce que les défenseurs des criminels font le plus habilement possible. On sait qu'il n'existe pas d'harmonisation des sentences dans tous les palais de justice. Le juge a une certaine subjectivité lorsqu'il applique une sentence. On parle de ses valeurs, du contexte, et cetera.

Ce qui risque de se produire, c'est que, pour le même crime commis, certains auront une sentence et d'autres seront renvoyés chez eux. C'est cela qui discrédite la justice quand on élimine les sentences minimales. Pour les mêmes crimes commis, il y aura des juges qui vont traiter les cas différemment... C'est cela qui discrédite la justice du point de vue des victimes. Pour les sentences minimales, il y a un fond. On sait que si une femme est agressée sexuellement, le gars va écopier d'un an de prison. Dans certains cas, il y aura des gens qui ne seront pas envoyés en prison et dans d'autres, oui. C'est ce qui discrédite la justice.

N'y aurait-il pas eu lieu de distinguer les crimes économiques par rapport aux crimes contre la personne? Pourrait-on, dans un premier temps, toucher aux crimes économiques et ne pas toucher aux crimes contre la personne?

[English]

Mr. Di Manno: Some of the evidence that we have at our disposal, including some of the case law, shows that the current restrictions on conditional sentences of imprisonment have negative disproportionate impacts on Indigenous people, Black persons and members of marginalized communities. The restrictions that are currently in place are ones which label offences, and they prevent the ability of a judge to impose a CSO based on the maximum penalty, which is often the worst possible scenario that you can imagine.

This bill aims to promote sentencing policies that are fairer in the outcome, that restore judicial discretion and allow judges to consider it not in the cases that are more serious or in the cases where they first come to a conclusion that a sentence of less than two years is appropriate, having considered the purposes and principles of sentencing, which my colleague mentioned in the cases you have identified have the prevalence of denunciation and deterrence, and having maintained and ensured that public safety is maintained. One of the reasons these sentences are particularly effective is because then don't only focus on punishment focus on rehabilitation.

[Translation]

Senator Boisvenu: That's what they thought for the criminal who was released. He killed 12 people.

[English]

Senator Dalphond: Following up on what the minister said in answer to Senator Cotter. I go back to *Lloyd*. The Supreme Court, the majority under the pen of the Chief Justice of the time, Beverley McLachlin, said:

. . . mandatory minimum sentence provisions that apply to offences that can be committed in various ways, under a broad array of circumstances and by a wide range of people are constitutionally vulnerableIf Parliament hopes to maintain mandatory minimum sentences for offences that cast a wide net, it should consider narrowing their reach so that they only catch offenders that merit that mandatory minimum sentences.

She goes on to say that another solution would be for Parliament to build a safety valve that would allow judges to exempt outliers for whom the mandatory minimum will constitute cruel and unusual punishment. The department published in 2005 an interesting document about that option, amongst other options, and they noted what was done in many other jurisdictions.

[Traduction]

M. Di Manno : Nous avons des données probantes, y compris une partie de la jurisprudence, qui montrent que les restrictions actuelles visant les peines d'emprisonnement avec sursis ont des répercussions négatives sur les Autochtones, les personnes noires et les membres des communautés marginalisées. Les restrictions actuellement en vigueur étiquettent les infractions, et elles empêchent le juge d'imposer une ordonnance de sursis en fonction de la peine maximale, ce qui est souvent le pire scénario possible.

Ce projet de loi vise à promouvoir des politiques en matière de détermination de la peine qui donnent un résultat plus juste, qui rétablissent le pouvoir discrétionnaire des juges et qui ne leur permettent pas de l'envisager dans les affaires plus graves ou dans les affaires où ils concluent d'abord qu'une peine de moins de deux ans est convenable, après avoir tenu compte des objectifs et des principes de détermination de la peine — comme l'a dit mon collègue, la dénonciation et la dissuasion prédominent pour les infractions dont vous avez parlé —, et après s'être assuré du maintien de la sécurité publique. L'une des raisons pour lesquelles ces peines sont particulièrement efficaces, c'est parce qu'elles mettent également l'accent sur la réhabilitation, pas seulement sur la sanction.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : C'est ce qu'ils ont pensé pour le criminel qui a été remis en liberté. Il a tué 12 personnes.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Pour faire suite à ce que le ministre a dit au sénateur Cotter, je vais revenir à l'arrêt *Lloyd*. La Cour suprême, majoritairement et sous la plume de la juge en chef de l'époque, Beverley McLachlin, a dit :

[...] la peine minimale obligatoire qui s'applique à l'égard d'une infraction susceptible d'être perpétrée de diverses manières, dans maintes circonstances différentes et par une grande variété de personnes se révèle vulnérable sur le plan constitutionnel. [...] Si le législateur tient à l'application de peines minimales obligatoires à des infractions qui ratissent large, il lui faut envisager de réduire leur champ d'application de manière qu'elles ne visent que les délinquants qui méritent de se les voir infliger.

Elle dit ensuite qu'une autre solution serait pour le législateur de créer un mécanisme qui permettrait aux juges d'exempter les personnes pour qui la peine minimale obligatoire équivaldrait à une peine cruelle et inusitée. Le ministère a publié en 2005 un document intéressant sur cette possibilité, qui en est une parmi d'autres, et il parle de ce qui s'est fait dans beaucoup d'autres administrations.

Why has the department opted for the first option of making sure that the net is narrower rather than too wide and therefore not be subject to challenges instead of using judicial discretion? Is it because, at the end of the day, it's a more efficient way to deal with it? Judicial discretion means appeals, maybe up to the Supreme Court in some cases. It also means that you must have a judicial system that is exempt of bias and systemic discrimination, because otherwise, if you trust the judge to do the thing but the judge is not exempt from bias without even knowing, you're going to have discretion being granted to some people but less to some other type of people. Is that part of the reasoning behind selecting the first option instead of the second option?

Mr. Di Manno: Just to clarify something, the ultimate decision about the policy choice that was made in this bill was one that rests with the government and one that rests with Parliament.

With respect to the decision in *Lloyd*, the court commented that there were a couple of ways to address the constitutional problem with mandatory minimum penalties. One was to apply MMPs to only offences that are narrow in scope. The other one was to completely eliminate them.

When we look at the negative trends that are facing the criminal justice system, longer trials is one of them. The fact that members of these marginalized communities and Indigenous people bear the cost of having to appeal is another one. With respect to residual discretion clauses, it's not a magical formula. There are considerations. For instance, what's the threshold that would be used to depart from a mandatory minimum penalty? Those questions, as they work their way through the court system, cost money and time.

The policy choice that was made by the government in this bill to repeal them for these offences, which have known negative disproportionate impacts on Indigenous people, Black persons and members of marginalized communities, eliminates that possibility of litigation.

Senator Simons: Thank you very much, gentlemen. I have two separate questions.

Mr. Di Manno, you just said in response to Senator Carignan that mandatory minimum sentences lead to fewer people taking guilty pleas. It's been my observation, in stories that I wrote when I was a journalist, that people often took a guilty plea for fear of a mandatory minimum sentence. They would take a plea to a lesser included offence. Do you have any numbers to prove either your theory or mine? Is there data that would back either of us up?

Pourquoi le ministère a-t-il choisi la première option qui consiste à avoir un filet plus étroit plutôt qu'un filet trop large, ce qui lui permet d'éviter les contestations plutôt que de recourir au pouvoir discrétionnaire des juges? Est-ce parce que, au bout du compte, c'est une approche plus efficace? Le recours au pouvoir discrétionnaire des juges signifie qu'il y aura des appels, peut-être même devant la Cour suprême dans certains cas. Cela signifie également qu'il faut un système judiciaire sans préjugés et sans discrimination systémique, car si on fait confiance au juge, mais qu'il a des préjugés, peut-être même sans le savoir, certaines personnes pourraient profiter davantage du pouvoir discrétionnaire que d'autres. Est-ce que cela fait partie des raisons pour lesquelles on a choisi la première option plutôt que la deuxième?

M. Di Manno : J'aimerais préciser une chose : la décision finale concernant le choix stratégique fait dans ce projet de loi relève du gouvernement et du législateur.

À propos de la décision dans l'arrêt *Lloyd*, le tribunal a dit qu'il y avait deux façons de s'attaquer au problème constitutionnel que présentent les peines minimales obligatoires. On pouvait soit réserver les peines minimales obligatoires à des infractions bien délimitées, soit totalement les éliminer.

Quand nous regardons les tendances négatives dans le système de justice pénale, nous constatons que les longs procès en font partie. Le fait que les membres de ces communautés marginalisées et les Autochtones doivent assumer le coût des appels en est une autre. Pour ce qui est des articles sur le pouvoir discrétionnaire résiduel, ce n'est pas une formule magique. Il y a des choses à considérer. Par exemple, quel serait le seuil utilisé pour écarter la peine minimale obligatoire? Ces questions, alors qu'elles progressent dans le système judiciaire, demandent du temps et de l'argent.

Le choix stratégique fait par le gouvernement dans ce projet de loi afin de ne plus y avoir recours pour ces infractions, qui, nous le savons, ont des répercussions disproportionnellement négatives pour les Autochtones, les personnes noires et les membres de communautés marginalisées, élimine le risque de litige.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, messieurs. J'ai deux questions distinctes.

Monsieur Di Manno, dans votre réponse au sénateur Carignan, vous venez tout juste de dire que les peines minimales obligatoires font en sorte qu'il y a moins de plaidoyers de culpabilité. Quand j'étais journaliste, j'ai observé, en préparant mes articles, que les gens optent souvent pour un plaidoyer de culpabilité par crainte d'une peine minimale obligatoire. Ils acceptent une entente de plaidoyer pour une infraction incluse et moins grave. Avez-vous des chiffres pour prouver votre théorie ou la mienne? Y a-t-il des données pour appuyer l'une des deux?

Mr. Di Manno: What you describe is true. Sometimes when prosecutors are faced with having to impose a mandatory minimum penalty and they see that the circumstances wouldn't warrant that, they do sometimes suggest alternative pleas to other offences in order to avoid that mandatory minimum. It's true that there are times when people accept a guilty plea to a lesser and included.

What I was speaking to was the trends that we were seeing, the negative trends in the criminal justice system. We have fact sheets — and we can provide them — that demonstrate that there's been three overarching negative trends on the criminal justice system with the increased use of mandatory minimum penalties. The first one is longer trials, more complex trials, increases in Charter challenges and decreases in guilty pleas in some instances. When you're faced with a mandatory minimum penalty, there isn't much incentive to not fight the case. That often requires victims to testify more often and contributes to their re-victimization.

Senator Simons: I was more concerned about people who might have a legitimate line of defence deciding not to hazard taking the case to trial for fear of the potential consequences.

I had a second question. For a lot of people who are opposed to the elimination of mandatory minimum sentences, and I think especially for some women in feminist discourse, the concern has been that everybody can remember a trial in which a judge gave an extraordinarily lenient sentence to a sexual offender, whether that was an offence against a woman or a child. Mindful of the work that we did over the last couple years on the bill that had originally been Rona Ambrose's bill on the House of Commons side, I wonder if you think there are strategies for judicial education that might give more public confidence that judges, if they were given the liberty to have this discretion, would use it appropriately. I say this with all due respect to my dear colleague, Senator Dalphond, but not all judges have done a good job with the freedom they have.

Mr. Taylor: It's a complex and layered question, and I'll try to take a stab at it.

I think you're right, and I think Senator Boisvenu made the point well, that when the public sees sentences in serious cases that perhaps don't reflect the seriousness of the situation, it does negatively impact confidence in that system. That is well documented in terms of other areas of sentencing and law reform that have taken place over the last 20 years, where restrictions have been put in place as a reaction to that legitimate public concern. It's a point well made.

M. Di Manno : Ce que vous décrivez est vrai. Lorsque les procureurs doivent imposer une peine minimale obligatoire, mais qu'ils voient que les circonstances ne la justifient pas, ils proposent parfois des ententes de plaider pour d'autres infractions afin d'éviter la peine minimale. Il est vrai qu'il arrive parfois que des gens acceptent une entente de plaider pour une infraction moindre et incluse.

Cela dit, je parlais des tendances que nous observons, des tendances négatives dans le système de justice pénale. Nous avons des fiches de renseignements — et nous pouvons vous les remettre — qui montrent que le recours accru aux peines minimales obligatoires a eu trois tendances négatives globales pour le système de justice pénale. Les procès sont plus longs et plus complexes, et il y a plus de contestations fondées sur la Charte et moins de plaidoyers de culpabilité dans certains cas. Lorsqu'on fait face à une peine minimale obligatoire, on est incité à se battre. Cela signifie que les victimes doivent souvent témoigner plus souvent, ce qui contribue à leur revictimisation.

La sénatrice Simons : J'étais préoccupée davantage par les gens qui peuvent avoir une ligne de défense légitime, mais qui décident de ne pas courir le risque que l'affaire fasse l'objet d'un procès par crainte de conséquences potentielles.

J'ai une deuxième question. Pour beaucoup de personnes qui s'opposent à l'élimination des peines minimales obligatoires, et je pense surtout à des femmes dans le discours féministe, ce qui est préoccupant, c'est que tout le monde se souvient d'un procès dans lequel le juge a infligé une peine extraordinairement clémentine à un délinquant sexuel, qui s'en était pris à une femme ou à un enfant. Tout en gardant à l'esprit le travail que nous avons fait au cours des dernières années pour le projet de loi initialement présenté à la Chambre des communes par Rona Ambrose, je me demande si vous pensez qu'il existe des stratégies de formation des juges qui permettraient à la population de leur faire plus confiance au moment d'exercer ce pouvoir discrétionnaire, s'ils l'obtiennent. Je le dis avec tout le respect que je dois au sénateur Dalphond, mais ce ne sont pas tous les juges qui se sont bien servi de la latitude à leur disposition.

Me Taylor : C'est une question complexe qui présente plusieurs volets, et je vais essayer d'y répondre.

Je pense que vous avez raison, et je crois que le sénateur Boisvenu a bien expliqué que lorsque la population voit dans des affaires graves des peines qui ne tiennent peut-être pas compte de la gravité de la situation, la confiance dans le système en souffre. C'est bien documenté dans d'autres domaines de la détermination de la peine et dans la réforme du droit qui a eu lieu au cours des 20 dernières années, grâce à laquelle des restrictions ont été mises en place pour réagir à cette préoccupation légitime de la population. C'est un point relevé à juste titre.

There are a few things I would say to the second part of your question. The first would be, as the minister said, there is always the ability to appeal an inappropriate, unjust or disproportionate sentence. Of course, federally, we don't control those levers. Those are matters for the provincial prosecutors responsible for the administration of justice. That is an important safeguard built into a system that is predicated on the exercise of discretion at all levels — police officers, prosecutors and judges.

The last point I have is to your point about the judiciary. Education is critically important. I think the government has shown their fairly consistent support for that, including and in respect of new legislation proceeding through the House of Commons right now around intimate partner violence.

That's probably not a complete answer, but I hope it gets to some of your points.

Senator Simons: Thank you very much.

The Chair: As a supplementary question, you obviously won't keep the data, but are you aware that the chief judges and the Supreme Court justices are keeping data of which judges are taking this training? That's the other thing. Those who are converted would take the training and those who are not will reluctantly. Do we have anything to show for that?

Mr. Taylor: I don't know the answer to that question, Senator Jaffer. We can certainly take that back and look into it. Other than to say what you already know, which is that the judiciary is independent and responsible for its own development. But we'll certainly take that back, and if we can provide you with any information, we will do so.

The Chair: Thank you, Mr. Taylor.

Senator Batters: My initial question I wanted to ask to the minister, but I guess he didn't have time for a second round. Then I was going to address it on your panel to the Deputy Minister, but he also left, I guess. I had written it out to address it to him, and I'm not sure why he's not here. I don't know which of you is the senior person on this matter that could perhaps answer this, and I don't know why that happened. Anyway, the minister earlier —

The Chair: Senator Batters, to be fair to the minister, we knew he was coming for an hour. He did not just leave like that. We know that our procedure was one hour the minister and then the officials. To put on the record that he just left would be inappropriate. We asked him to come for one hour.

J'ai certaines choses à dire pour répondre à la deuxième partie de votre question. Tout d'abord, comme le ministre l'a dit, il est toujours possible d'en appeler d'une peine inappropriée, injuste ou disproportionnée. Bien entendu, à l'échelle fédérale, nous ne sommes pas responsables de ces dossiers. Ce sont plutôt les procureurs provinciaux chargés de l'administration de la justice qui s'en occupent. C'est une mesure de protection importante dans un système qui repose sur l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire à tous les niveaux : les policiers, les procureurs et les juges.

Mon dernier point se rapporte à ce que vous avez dit à propos du pouvoir judiciaire. La formation est extrêmement importante. Je pense que le gouvernement a fait preuve d'un soutien assez constant à cet égard, y compris par rapport à la nouvelle mesure législative dont la Chambre est actuellement saisie concernant la violence entre partenaires intimes.

Ce n'est probablement pas une réponse complète, mais j'espère que cela répond en partie à votre question.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

La présidente : J'ai une question complémentaire. Vous ne gardez manifestement pas les données, mais savez-vous si les juges en chef et les juges de la Cour suprême ont des données sur les juges qui suivent la formation? C'est l'autre chose à retenir. Les personnes converties vont suivre la formation, alors que les autres le feront à contrecœur. Avez-vous des données là-dessus?

Me Taylor : Je n'ai pas la réponse à la question, sénatrice Jaffer. Nous pouvons certainement nous pencher là-dessus. Je peux juste vous dire ce que vous savez déjà, à savoir que le pouvoir judiciaire est indépendant et responsable de son propre perfectionnement. Mais nous allons certainement nous pencher là-dessus, et nous vous transmettrons l'information si possible.

La présidente : Merci, monsieur Taylor.

La sénatrice Batters : Je voulais initialement poser une question au ministre, mais nous n'avons pas eu le temps de faire un deuxième tour. Je voulais ensuite la poser à votre groupe, au sous-ministre, mais il est également parti. Je l'avais notée, mais je ne sais pas pourquoi il n'est pas parmi nous. Je ne sais pas lequel d'entre vous est responsable du dossier ni qui peut répondre à la question, et je ne sais pas ce qui explique la situation. Quoi qu'il en soit, plus tôt, le ministre...

La présidente : Sénatrice Batters, pour être justes envers le ministre, nous savions qu'il allait comparaître pendant une heure. Il n'est pas parti sans prévenir. Nous savions qu'il allait comparaître une heure et que ses collaborateurs allaient rester après. Il ne serait pas convenable que le compte rendu laisse

Senator Batters: Yes. I said he was here for an hour. I didn't know the Deputy Minister would be leaving. That's not usual.

The Chair: That's a fair comment, but the minister was only asked to come for an hour.

Senator Batters: That's fine. I wanted to address this to the Deputy Minister.

The Chair: It is not appropriate for the Deputy Minister not to be here. Can you please convey the message from this committee that, in future, he needs to be here? We expected him to be here. Thank you.

Mr. Taylor: Sure. I suspect it was a misunderstanding. I'm sure that if he had known, he would have stayed.

The Chair: Every deputy stays.

Mr. Taylor: We'll convey that.

Senator Batters: The minister had earlier referenced the *Jordan* court delay applications where criminal offenders can get their potentially serious criminal charges thrown out if their case takes too long to get to trial. After he said that, I looked to see what his current federal judicial vacancy number is, and it's 91 right now, which is by far the highest that he's ever had during his tenure as justice minister. That is one factor that is absolutely and solely within the control of the federal government, for the cabinet to appoint judges, and that is something that can significantly increase court delay. Why is that number so dramatically high?

Mr. Taylor: I don't think I can answer that question. I know Minister Lametti did allude to the fact that he's working on judicial appointments. To the extent of why there are delays and how fast things are going by comparison, I can't answer that, but as with other questions, we can try to provide you with additional information.

Senator Batters: Thank you. The last time I asked Minister Lametti at committee about judicial vacancies, he used as one excuse that, well, we had a federal election last summer and he wasn't able to make any during that. But this summer, we did not have a federal election, for a change, so he doesn't have that reason. Yes, I would appreciate some information on that, and please get appointing people.

entendre qu'il est tout bonnement parti. Nous lui avons demandé de témoigner pendant une heure.

La sénatrice Batters : Oui. Il a dit qu'il était ici pour une heure. Je ne savais pas que le sous-ministre allait partir. C'est inhabituel.

La présidente : C'est une bonne observation, mais nous avons demandé au ministre de comparaître seulement pendant une heure.

La sénatrice Batters : D'accord. Je voulais poser ma question au sous-ministre.

La présidente : Il n'est pas approprié que le sous-ministre ne soit pas présent. Pouvez-vous lui faire savoir qu'à l'avenir il doit être présent? Nous nous attendons à ce qu'il le soit. Merci.

Me Taylor : Oui, bien sûr. Je pense qu'il y a eu un malentendu. Je suis certain que s'il avait su, il serait resté.

La présidente : C'est ce que font tous les sous-ministres.

Me Taylor : Nous allons lui transmettre le message.

La sénatrice Batters : Le ministre a parlé plus tôt de l'arrêt *Jordan*, selon lequel les accusations criminelles potentiellement graves portées contre des délinquants criminels peuvent être abandonnées s'il s'écoule trop de temps avant la tenue d'un procès. Cela m'a amenée à vérifier combien il y a de postes de juge vacants au sein du système fédéral. J'ai constaté qu'il y a actuellement 91 postes vacants. Ce nombre est de loin le plus élevé depuis l'entrée en fonction du ministre de la Justice. Il s'agit là d'une responsabilité qui relève entièrement du gouvernement fédéral, à savoir qu'il appartient au Cabinet de nommer les juges, et c'est un élément qui peut contribuer à accroître considérablement les retards judiciaires. Pourquoi ce chiffre est-il si élevé?

Me Taylor : Je ne crois pas que je peux répondre à cette question. Je sais que le ministre Lametti a laissé entendre qu'il travaille à nommer des juges. Je ne suis pas en mesure de vous expliquer pourquoi il y a des retards ni vous dire à quel rythme progressent les choses, mais en ce qui a trait à d'autres questions, nous pouvons essayer de vous fournir davantage d'information.

La sénatrice Batters : Merci. La dernière fois que j'ai interrogé le ministre Lametti en comité au sujet des postes de juge vacants, il a donné comme excuse le fait qu'il y a eu des élections fédérales au cours de l'été précédent et qu'il n'avait pas été en mesure de procéder à des nominations durant cette période. Toutefois, il n'y a pas eu d'élections fédérales cet été, alors il ne peut pas invoquer cette raison. J'aimerais bien, en

Another question I had goes back to Senator Gold when he, as sponsor of this bill, made a speech in the Senate at second reading on Monday, June 20, and referenced in his speech a one-year mandatory minimum sentence for a prohibited weapon, which he indicated in his speech could include pepper spray. I asked him about that, because I knew it would be very rare that a mandatory minimum sentence for pepper spray would actually be imposed in Canada. I said, come on, that probably wouldn't happen.

... how many criminal convictions have there been in the last five years in Canada for pepper spray where the accused has received a one-year mandatory minimum sentence? I would guess that number might hover somewhere around zero.

Senator Gold answered that he didn't know and said:

... these questions are best answered — you can ask them to me; everything is fair game — by the officials who have it.

So what is the answer? I've been waiting for a few months.

Mr. Taylor: We are the officials, and while I skate a little bit, I'll let my colleague dig up the answer. I'll say the one-year MMP that you're focusing on, of course, applies to more than just caustics.

Senator Batters: Of course, but Senator Gold referenced specifically pepper spray, so that's why I asked the question.

Mr. Taylor: We'll dig up the answer and get back to you, if you give me one minute. We'll get that, thank you.

Senator Batters: Minister Lametti has spoken about the need to treat drug addiction as a health care issue rather than a criminal justice issue. I agree that Canadians who are struggling with addiction should have access to treatment and not just prison, but this bill does nothing to address that. The mandatory minimums that this bill seeks to eradicate only target serious criminals who prey on those with addiction. The House justice committee heard from the chief of police of the Six Nations Police Service, Darren Montour. He told the committee there's a drastic increase in violent crimes over the past few years mainly

effet, obtenir davantage d'information à ce sujet et je voudrais bien qu'on commence à faire des nominations.

Ma prochaine question porte sur une chose à laquelle le sénateur Gold, le parrain du projet de loi, a fait allusion dans un discours qu'il a prononcé au Sénat le lundi 20 juin à l'étape de la deuxième lecture, à savoir une peine minimale obligatoire d'un an pour une arme prohibée, qui, d'après lui, inclut le gaz poivré. Je l'ai interrogé à ce sujet, car je savais qu'il serait très rare qu'une peine minimale obligatoire soit imposée au Canada pour du gaz poivré. J'ai dit qu'il était très peu probable que cela se produise.

... au cours des cinq dernières années au Canada, combien de condamnations au criminel relatives au gaz poivré y a-t-il eu où l'accusé a reçu une peine minimale obligatoire d'un an? Je dirais que ce nombre tourne autour de zéro.

Le sénateur Gold a répondu qu'il ne le savait pas et il a dit :

... il vaut mieux poser ce type de questions directement aux fonctionnaires qui ont cette information — même si vous pouvez me la poser, c'est de bonne guerre.

Quelle est la réponse? Je l'attends depuis plusieurs mois.

Me Taylor : Nous sommes, en effet, les fonctionnaires. Pendant que je patine un peu, je vais laisser mon collègue fouiller pour trouver la réponse. Je dirais que la peine minimale obligatoire d'un an dont vous parlez s'applique, bien entendu, à bien d'autres choses que les substances caustiques.

La sénatrice Batters : Bien sûr, mais le sénateur Gold a précisément fait allusion au gaz poivré, alors c'est pourquoi je pose la question.

Me Taylor : Si vous nous donnez une minute, nous allons trouver la réponse. Nous allons vous la fournir. Merci.

La sénatrice Batters : Le ministre Lametti a parlé de la nécessité de considérer la toxicomanie comme un problème de santé plutôt qu'un problème de justice. Je conviens que les Canadiens aux prises avec une dépendance devraient avoir accès à un traitement et ne pas seulement être incarcérés, mais ce projet de loi ne touche aucunement à cette question. Les peines minimales obligatoires que cette mesure législative vise à supprimer ciblent seulement les grands criminels qui s'en prennent aux personnes souffrant d'une dépendance. Le Comité de la justice de la Chambre a entendu le témoignage du chef du

due to the infestation of illegal drugs within the community. He stated:

Outsiders are supplying the drugs. As a result, community members become addicts, resulting in an increase in violent crimes.

He continued, saying:

Regardless of race or ethnicity, there needs to be a deterrent in place for offenders to realize that the violence in our community and against others needs to stop before any further loss of life.

I was going to ask the deputy, but I'll ask you: Do you not agree that this bill only extends leniency to those preying on and profiting from addiction, such as those struggling in Chief Montour's community? If you disagree with that, then what provision in this legislation actually improves access to treatment?

Mr. Di Manno: One part of the reforms in this bill is to treat the simple possession of drugs as a health and social issue. We know that members of racialized communities do not use drugs at a rate higher than non-racialized ones, but they tend to be over policed and over charged for these. What the bill is trying to do in these instances is to get them out of the criminal justice system at the first point of contact.

How does it achieve that goal? For the first time, it enacts a principle of declarations in the Controlled Drugs and Substances Act, that, uniform across Canada, all police officers have to apply when considering what to do when they're faced with a person in front of them who has lived or has living experiences with the harms of substance use. One of the things they can do is nothing. They can decide to issue a warning, or they can also refer that person to treatment when it's appropriate. We know that the data suggests that one of the contributing causes to the ongoing opioid crisis is stigmatization, so we're trying to get people who need help out of the criminal justice system at the first point of contact.

The bill also repeals all the mandatory minimum penalties in the Controlled Drugs and Substances Act. That in and of itself will allow judges in appropriate cases to give more conditional sentences of imprisonment, which will allow the sentence to be accompanied by rehabilitative conditions.

service de police des Six Nations, Darren Montour. Il a mentionné au comité qu'on a observé une hausse marquée des crimes violents au cours des dernières années, principalement attribuable à la prolifération des drogues illicites au sein de la collectivité. Il a dit ceci :

Ce sont des étrangers qui fournissent les drogues. En conséquence, les membres de la communauté deviennent dépendants, ce qui entraîne une augmentation des crimes violents.

Il a ajouté ceci :

Sans égard pour les considérations raciales ou ethniques, il faut mettre en place un mécanisme de dissuasion pour faire comprendre aux délinquants que la violence dans notre communauté et envers les autres doit cesser avant qu'il n'y ait une autre perte de vie.

J'allais poser ma question au sous-ministre, mais je vais l'adresser à vous. Croyez-vous que ce projet de loi fait preuve d'indulgence uniquement envers ceux qui s'en prennent aux personnes dépendantes, comme celles dont le chef Montour a parlé, et qui profitent de leur situation? Si vous n'êtes pas de cet avis, alors pouvez-vous me dire quelle disposition dans cette mesure législative permet d'améliorer l'accès au traitement?

M. Di Manno : Les réformes proposées dans ce projet de loi visent notamment à traiter la possession simple de drogues comme un problème de santé et de société. Nous savons que les membres de communautés racisées ne font pas davantage usage de drogues que les membres de communautés non racisées, mais les policiers ont tendance à les surveiller davantage et à porter davantage d'accusations contre eux à cet égard. Le projet de loi vise à les faire sortir du système de justice pénale dès le premier contact.

Comment cette mesure législative y parvient-elle? Pour la première fois, elle édicte une déclaration de principes dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances que tous les policiers au Canada doivent appliquer lorsqu'ils doivent prendre une décision au sujet d'une personne qui subit ou a subi les méfaits de la toxicomanie. Ils ont la possibilité de ne rien faire. Ils peuvent décider de donner un avertissement ou ils peuvent orienter la personne vers un traitement lorsque c'est approprié. Nous savons que les données indiquent que l'une des causes de la crise des opioïdes est la stigmatisation, alors il faut que nous essayions de sortir du système de justice pénale dès le premier contact les personnes qui ont besoin d'aide.

Le projet de loi abroge également toutes les peines minimales obligatoires prévues dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Ce changement en soi permettra aux juges d'ordonner davantage de peines d'emprisonnement avec sursis, ce qui fera en sorte que la peine comportera des conditions de réadaptation.

All those measures together do not displace the fundamental obligation of a sentencing court to impose a serious sentence when drug trafficking or any drug-related offence raises public safety concerns.

The last point I would make is that Crown prosecutors and police officers, with the principles that are enacted in this bill, will continue to be able to charge the simple possession of drugs when they come to the conclusion that public safety is engaged.

Senator Batters: Of course, drug treatment courts and the discretion of the police and prosecutors currently exist, so that if a particular offence is not appropriate or a sentence is not appropriate, they already do have the discretion in many ways to take other measures to actually help people instead of charge them or sentence them in such a way.

Mr. Di Manno: If you will permit me, you've mentioned drug treatment courts. Drug treatment courts are part of the Minister of Justice's mandate letter, and they do provide a useful tool in the criminal justice system, particularly because we have to look at what stage we're at in the criminal justice system.

The measures in Bill C-5 with respect to the Controlled Drugs and Substances Act often happen at the first point of contact, and we know that a person's trajectory through the criminal justice system has an impact on recidivism rates. The more contact they have with the criminal justice system when they commit non-violent offences that require treatment more than a criminal response, they tend to reoffend. So drug treatment courts are one way to provide off-ramps at all stages of the criminal justice system.

The Chair: Senator Batters, you didn't get an opportunity to ask the deputy minister a question, so if you send the question to the clerk, he will forward it for an answer.

Senator Pate: Thank you to all of you.

I did get the Statistics Canada report from 2017 that the minister was referring to. As you likely know, I've sought several times the data from the department, and it doesn't shore up the assertion that this will substantially decrease the numbers of Indigenous and Black prisoners in our federal prison system. It may do that somewhat more in the provincial prison system, but it won't achieve that objective.

Toutes ces mesures n'éliminent pas l'obligation fondamentale d'un tribunal d'imposer une peine sévère lorsqu'un trafic de drogues ou une infraction liée aux drogues soulève des préoccupations en matière de sécurité publique.

Je dirais aussi, en dernier lieu, que les procureurs de la Couronne et les policiers, grâce aux principes énoncés dans le projet de loi, seront encore en mesure de porter des accusations pour la possession simple de drogues lorsqu'ils en viennent à la conclusion que la sécurité publique est en jeu.

La sénatrice Batters : Bien sûr, des tribunaux de traitement de la toxicomanie existent, et les policiers et les procureurs disposent d'un pouvoir discrétionnaire, de sorte que, si une infraction ou une peine n'est pas appropriée, ils ont déjà la possibilité de prendre d'autres mesures en vue d'aider la personne plutôt que de porter des accusations contre elle ou de lui imposer une peine.

M. Di Manno : Permettez-moi de répondre. Vous avez mentionné les tribunaux de traitement de la toxicomanie. Il est fait mention de ces tribunaux dans la lettre de mandat du ministre de la Justice et ils constituent un outil utile au sein du système de justice pénale, car nous devons tenir compte de l'étape à laquelle nous en sommes au sein du système.

Les mesures prévues dans le projet de loi C-5 qui concernent la Loi réglementant certaines drogues et autres substances sont souvent prises lors du premier contact avec le système, et nous savons que le parcours d'une personne dans le système de justice pénale a une incidence sur le taux de récidive. Plus une personne a de contacts avec le système de justice pénale lorsqu'elle commet des infractions non violentes qui nécessitent davantage le recours à un traitement plutôt qu'à une sentence, plus elle a tendance à récidiver. Les tribunaux de traitement de la toxicomanie contribuent à fournir des voies de sortie à toutes les étapes du système de justice pénale.

La présidente : Sénatrice Batters, vous n'avez pas eu l'occasion de poser une question au sous-ministre, mais si vous envoyez votre question au greffier, il la transmettra pour que vous obteniez une réponse.

La sénatrice Pate : Je vous remercie tous.

J'ai reçu le rapport de 2017 de Statistique Canada auquel le ministre a fait référence. Comme vous le savez probablement, j'ai demandé les données du ministère à plusieurs reprises et j'ai constaté qu'elles ne soutiennent pas l'affirmation selon laquelle le projet de loi contribuera à diminuer considérablement le nombre de détenus autochtones et noirs dans notre système carcéral fédéral. Il pourrait parvenir à réduire ce nombre dans les

In addition, you commented earlier that there is data that shows that mandatory minimum penalties for drunk driving were effective. In fact, I'd like to see that data, because all the data with which I'm familiar shows it was the public education and the check stops, the police powers to stop everybody, that changed it. In fact, that resulted in exception to the mandatory minimum penalty for those who could negotiate with the Crown to get treatment, which, of course, privileged certain people who had resources.

Also, you'll be familiar that in 2017, at the same time as those stats were developed, 90% of Canadians urged that judges have discretion — the structured discretion that the minister spoke about — to not impose any mandatory minimum penalty. You'll likely also be familiar with the recent data showing that half of the women serving federal sentences are Indigenous and that they also form almost half of those serving life sentences.

We also know from discussions with Crowns — I would be interested in what data you have to show this — that on the issue that Senator Simons raised of when a mandatory minimum penalty exists, part of the reason Justice Ratushny recommended that if prosecutors are going to accept a plea, they have to run the trial, particularly when it comes to murder and manslaughter, according to the plea they would accept, a guilty plea and a set sentence too.

The data that we are familiar with, some of us who have been speaking to prosecutors and to defence counsel, is that in most cases where the defence gives notice that there is going to be a Charter challenge, the Crown withdraws the mandatory minimum and substitutes another charge. Have you kept that data and can you provide that to the committee?

Secondly, how do you see this impacting Indigenous women in particular, given the realities of who is in prison, for how long and the information I've just provided? If there is anything I've said about the data that you disagree with, I would be interested in getting that information as well. Thank you.

Mr. Taylor: Thank you, Senator Pate.

Where I would start is just to put on the record that we will share the various research briefs that you referenced. They are on the Justice Canada website. We have a May 2022 JustFacts

pénitenciers provinciaux, mais cet objectif ne sera pas atteint dans les établissements fédéraux.

En outre, vous avez affirmé plus tôt que des données indiquent que les peines minimales obligatoires pour la conduite en état d'ébriété sont efficaces. J'aimerais voir ces données, car toutes les données que j'ai examinées démontrent que ce sont la sensibilisation du public et les contrôles routiers, qui permettent aux policiers de stopper tous les conducteurs, qui ont permis d'améliorer les choses. En fait, cela a permis d'exempter de la peine minimale obligatoire les personnes qui pouvaient négocier avec la Couronne en vue d'obtenir un traitement, ce qui, bien entendu, a favorisé certaines personnes qui disposaient des ressources nécessaires.

Vous savez aussi qu'en 2017, au même moment où ces statistiques ont été publiées, 90 % des Canadiens ont demandé à ce que les juges disposent du pouvoir discrétionnaire — le pouvoir discrétionnaire structuré dont le ministre a parlé — de ne pas imposer une peine minimale obligatoire. Vous êtes également sûrement au courant des données récentes indiquant que la moitié des femmes qui purgent une peine dans un établissement fédéral sont autochtones et qu'elles comptent pour près de la moitié des détenues qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Des discussions avec des procureurs de la Couronne — j'aimerais savoir de quelles données vous disposez à ce sujet — nous ont appris que, en ce qui a trait à la question que la sénatrice Simons a soulevée concernant les infractions pour lesquelles une peine minimale obligatoire existe, la juge Ratushny a affirmé que, lorsque les procureurs acceptent un plaidoyer, le procès doit avoir lieu, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un meurtre ou d'un homicide involontaire, conformément au plaidoyer accepté, un plaidoyer de culpabilité avec une sentence établie.

Certains d'entre nous ont discuté avec des procureurs et des avocats de la défense, et d'après les données dont nous disposons, nous savons que, dans la plupart des cas où la défense avise qu'il y aura une contestation fondée sur la Charte, la Couronne retire la peine minimale obligatoire et remplace l'accusation par une autre. Avez-vous des données à ce sujet et pouvez-vous les transmettre au comité?

Deuxièmement, selon vous, quelle sera l'incidence du projet de loi sur les femmes autochtones en particulier, compte tenu de la place qu'elles occupent dans les établissements, de la durée de leur peine et de l'information que je viens de vous donner? J'aimerais savoir également si vous êtes en désaccord avec certaines des données que j'ai mentionnées. Merci.

Me Taylor : Je vous remercie, sénatrice Pate.

Je vais dire tout d'abord que nous allons vous transmettre les recherches auxquelles vous avez fait référence. Elles se trouvent sur le site Web de Justice Canada. Le ministère a publié

publication on the impact of MMPs on Indigenous, Black and other racialized groups. We will certainly share that. Yes, there was an earlier version in 2017, and we have more recent ones. Mr. Di Manno talked about another study that looked at the impacts on the justice system with MMPs. We will share that. Senator Pate, you referenced the National Justice Survey, and there are two research briefs — one on conditional sentences and one on MMPs — that we will share.

I think the point you referenced in terms of what Mr. Di Manno and Senator Simons were saying is that they are both right. That's my sense. I think the data that we have speaks to the offence with the MMP and the lack of incentive for the accused charged with that MMP to plead because they know that if they plead, they will be subject to the mandatory minimum penalty. I do not believe we have data — my colleagues can correct me if I'm wrong — that traces the scenario you have described where a Crown prosecutor substitutes a charge subject to an MMP with something that is not subject to an MMP. My gut tells me that's not data we would be able to collect. It might be a question for Statistics Canada or the Canadian Centre for Justice Statistics.

I hope that answers your question.

Senator Pate: Just in terms of the mandatory minimum for murder, how many of the Indigenous women — I'm familiar, for instance, with a very recent case in Nunavut where right up until the time of final submissions, the Crown was still urging that the lawyer encourage her client to accept a guilty plea to manslaughter in exchange for a sentence. The woman was acquitted, and as Justice Ratushny pointed out, and as the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Inquiry and our own research have pointed out, that reality is very germane to the discussions we are having today.

Mr. Taylor: I certainly can't speak to the specifics of that case. What I would say on that — I'm sure it's not going to be a complete or satisfactory answer for you — is that we do know through Supreme Court jurisprudence and focus on Crown discretion and abuse of process that there may be some scenarios where core Crown discretion functions may constitute an abusive process. Of course, then that raises the spectre of the person impacted having to allege it and raise the evidence.

Mr. Di Manno: You have also asked the question of how Bill C-5 is going to have a meaningful impact on reducing Indigenous women in federal corrections. As a starting point,

en mai dernier un Précis des faits sur les conséquences des peines minimales obligatoires sur les Autochtones ainsi que sur les Noirs et d'autres groupes racisés. Nous allons certes vous le transmettre. Il y a eu en effet une version précédente publiée en 2017, mais nous en avons une plus récente. M. Di Manno a parlé d'une autre étude portant sur les répercussions des peines minimales obligatoires sur le système de justice. Nous allons également vous la fournir. Sénatrice Pate, vous avez aussi fait référence au Sondage national sur la justice, et il y a deux autres recherches — l'une sur les peines avec sursis et l'autre sur les peines minimales obligatoires. Nous allons vous transmettre tout cela.

Je crois que vous essayiez de faire valoir que M. Di Manno et la sénatrice Simons ont tous les deux raison. C'est mon impression. Je pense que les données dont nous disposons traduisent le fait que, dans le cas des infractions assorties d'une peine minimale obligatoire, les accusés n'ont pas tendance à plaider coupables, car s'ils le font, ils seront assujettis à la peine minimale obligatoire. Je ne pense pas que nous avons des données — mes collègues peuvent me corriger si j'ai tort — sur les cas dont vous avez parlé où un procureur de la Couronne remplace une accusation assujettie à une peine minimale obligatoire par une autre qui ne l'est pas. Quelque chose me dit que ce ne sont pas des données que nous serions en mesure de recueillir. Peut-être que vous devriez poser cette question à des représentants de Statistique Canada ou du Centre canadien de la statistique juridique.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

La sénatrice Pate : En ce qui concerne la peine minimale obligatoire pour meurtre, combien de femmes autochtones... Je suis au courant, par exemple, d'un cas très récent au Nunavut où, jusqu'au moment de la présentation des observations finales, la Couronne exhortait encore l'avocat à encourager sa cliente à accepter un plaidoyer de culpabilité pour homicide involontaire en échange d'une autre peine. La femme a été acquittée, et comme le juge Ratushny l'a souligné, à l'instar de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et notre propre recherche, cette situation est très pertinente pour les discussions que nous avons aujourd'hui.

Me Taylor : Je ne peux certes pas entrer dans les détails de ce cas, mais ce que je peux dire — même si je suis certain que ce ne sera pas une réponse complète ou satisfaisante pour vous — c'est que la jurisprudence de la Cour suprême et l'examen du pouvoir discrétionnaire de la Couronne et des abus de procédure nous montrent que l'exercice du pouvoir discrétionnaire de la Couronne peut constituer un procédé abusif. Bien sûr, cela soulève le spectre que la personne concernée doit alléguer le fait et le prouver.

M. Di Manno : Vous avez également demandé dans quelle mesure le projet de loi C-5 contribuera à réduire de façon considérable le nombre de femmes autochtones incarcérées dans

when restoring judicial discretion, it's hard to predict how and what is going to happen. The bill aims to restore judicial discretion to impose fit and proportionate sentences in all cases. Serious crimes and serious offences will continue to attract serious penalties.

The data suggests that two thirds of Indigenous women are serving a sentence for a violent offence: homicide, major assault and robbery. Bill C-5 would help address their overrepresentation by repealing all of the MMPs in the CDSA offence. For instance, a 2020 annual report from the Corrections and Conditional Release Statistical Overview notes that one in five — 20% — of Indigenous women offenders are serving a sentence for a serious drug offence or conspiracy to commit a serious drug offence.

Senator Pate: I apologize for interrupting as you're answering, but for how many of those is that the only offence? The research we got from the department shows there are many times when another mandatory minimum is also attached to that, particularly for Indigenous women. Add to that what research you followed up since the Youth Criminal Justice Act, because the YCJA, which is a marvellous step in the right direction, has paradoxically resulted in the youth in custody being 98% to 100% Indigenous women and girls in Saskatchewan, Manitoba and the North. That's the data I am most interested in you trying to pull out.

Mr. Di Manno: We can definitely undertake to look into that for you.

The second point I was going to make in terms of the data — because you asked what data is available, and the data is not perfect — is that Bill C-5 also repeals the four-year mandatory minimum penalty for robbery with the use of a firearm. At this time, the same report I quoted earlier shows that 17% of all incarcerated Indigenous women are serving sentences for robbery. We have reported cases where Indigenous women are the getaway driver, for instance. Through the party liability rules, they are in corrections for those reasons.

The third thing I would point to in the data is removing the CSO restrictions. Preventing its imposition where an offence is prosecuted by indictment for the maximum terms of 14 years or life can potentially have a positive impact, considering that 12% of federally incarcerated women are serving sentences for major

des établissements fédéraux. Tout d'abord, il est difficile de prévoir ce qui se passera à la suite du rétablissement du pouvoir discrétionnaire des juges. Le projet de loi vise à rétablir le pouvoir discrétionnaire des juges d'imposer une peine appropriée et proportionnelle à la gravité de l'infraction dans tous les cas. Les crimes et les infractions graves continueront d'engendrer des peines sévères.

Les données indiquent que les deux tiers des femmes autochtones purgent une peine pour une infraction violente, qu'il s'agisse d'un homicide, de voies de fait graves ou d'un vol. Le projet de loi C-5 permettra de s'attaquer à la surreprésentation des femmes autochtones dans le milieu carcéral en abrogeant toutes les peines minimales obligatoires prévues dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Par exemple, le rapport annuel *Aperçu statistique du système correctionnel et la mise en liberté sous condition de 2020* souligne qu'une détenue autochtone sur cinq, soit 20 %, purge une peine pour une infraction grave liée aux drogues ou pour complot en vue de commettre une telle infraction.

La sénatrice Pate : Je suis désolée de vous interrompre, mais pouvez-vous me dire pour combien de ces femmes il s'agit de la seule infraction qu'elles ont commise? Le rapport de recherche que nous avons obtenu du ministère indique qu'il arrive très souvent qu'une autre peine minimale obligatoire soit imposée, particulièrement aux femmes autochtones. Il faut ajouter à cela la recherche effectuée depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, car cette loi, qui constitue un merveilleux pas dans la bonne direction, a paradoxalement fait en sorte que les adolescents incarcérés sont des adolescentes autochtones dans 98 à 100 % des cas en Saskatchewan, au Manitoba et dans le Nord. C'est le genre de données que j'aimerais le plus que vous nous fournissiez.

M. Di Manno : Nous pouvons certes nous employer à trouver ces données pour vous.

Le deuxième point que j'allais faire valoir en ce qui concerne les données — car vous avez demandé quelles données sont disponibles, mais les données ne sont pas parfaites — c'est que le projet de loi C-5 supprime également la peine minimale obligatoire de quatre ans pour vol à main armée. Le même rapport que j'ai cité plus tôt indique que 17 % de l'ensemble des femmes autochtones incarcérées purgent actuellement une peine pour vol. Dans certains cas, des femmes autochtones conduisaient le véhicule utilisé pour prendre la fuite. En raison des règles en matière de responsabilité, elles sont incarcérées pour cette raison.

Le troisième point que je ferai valoir est l'élimination des restrictions concernant les ordonnances de sursis. En empêcher l'imposition dans le cas des infractions poursuivies par mise en accusation dont la peine d'emprisonnement maximal est de 14 ans ou à perpétuité pourrait avoir des répercussions positives,

assault offences and 29% of federally incarcerated women are serving a sentence for a homicide offence.

I note that manslaughter with a firearm does carry a mandatory minimum penalty, but without a firearm, it's an offence that is punishable by life. Removing that restriction may have a positive impact. What impact, we don't know.

Senator Pate: I would urge to you look at the self-defence review where, in fact, it shows — and much of the research by people like Dr. Comack show — that most women have to use a weapon.

Senator Cotter: Aside from conveying our disappointment that the Deputy Minister left, you might also convey to him that you're doing a great job in fielding questions we would have asked him.

My question is really at the complete other end of the spectrum from the dialogue about mandatory minimums for serious offences. I want to talk about the strategies around diversion and the like in relation to the Controlled Drugs and Substances Act. I want to actually speak to two provisions of Bill C-5 on this, but in the following context. When people get charged with a drug offence or any other offence, even if the charge is later withdrawn, it has a substantial negative impact on them. In fact, many of your own reports say that. That's point number one. Point number two: Senator Gold, who is still here, blunted one dimension of my concern about the prosecution provision here by pointing out that it is still a useful message to provincial prosecutors.

But my biggest concern by far is that the language that applies to charges being laid by police officers is different than the standard that prosecutors have to apply. It is consciously different. Here is one of the impacts, which is highly relevant to Senator Clement's concerns. In 2021, the Public Prosecution Service of Canada reported that 7,702 charges of simple possession were laid by the police, and prosecutors stayed or withdrew 6,200 of them, so 81% were withdrawn by prosecutors. If you want to know what clogs up the provincial court system, that is 6,000 charges that tumble along in the process before prosecutors withdraw them. That, quite frankly, is not acceptable. Let me go further. Those charges tend to be disproportionately laid against Black and Indigenous people. Reports regarding the Toronto Police Service make that crystal clear.

compte tenu du fait que 12 % des femmes incarcérées dans des établissements fédéraux purgent une peine pour voies de fait graves, et que 29 % purgent une peine pour homicide.

Je tiens à souligner qu'une infraction d'homicide involontaire commise avec une arme à feu est assortie d'une peine minimale obligatoire, mais si l'infraction a été commise sans arme à feu, il s'agit d'une infraction punissable de l'emprisonnement à perpétuité. L'élimination des restrictions peut avoir un effet positif, mais nous ignorons dans quelle mesure.

La sénatrice Pate : Je ne saurais trop vous conseiller de jeter un coup d'œil sur l'étude concernant l'autodéfense qui indique en fait — à l'instar de la plus grande partie des recherches menées par des gens comme Mme Comack — que la plupart de ces femmes n'ont d'autre choix que d'utiliser une arme à feu.

Le sénateur Cotter : En plus de faire savoir au sous-ministre que nous avons été déçus de le voir nous quitter, vous pourrez lui dire que vous vous débrouillez fort bien pour répondre aux questions que nous aurions voulu lui poser.

On a parlé des peines minimales obligatoires pour des infractions graves, mais ma question se situe tout à fait à l'autre extrémité du spectre. Je voudrais que nous discutions des stratégies visant notamment la déjudiciarisation dans le contexte de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Je veux en fait traiter des dispositions du projet de loi C-5 à ce sujet, mais dans un angle bien particulier. Les individus qui sont accusés d'une infraction liée aux stupéfiants, comme de toute autre infraction d'ailleurs, en subissent des conséquences négatives considérables, et ce, même si ces accusations sont retirées par la suite. C'est ce qu'on peut lire dans bon nombre de vos propres rapports. C'est le premier élément. Par ailleurs, le sénateur Gold, qui est toujours des nôtres, a dissipé une partie de mes préoccupations découlant de la disposition touchant les poursuites en indiquant que cela demeure un message utile à l'intention des procureurs provinciaux.

Mais ce n'est pas ce qui me préoccupe le plus. C'est plutôt le fait que le libellé touchant les accusations portées par les agents de la paix ne correspond pas aux critères que les procureurs doivent appliquer. Et cette différence est délibérée. En voici l'une des répercussions qui va tout à fait dans le sens des inquiétudes soulevées par la sénatrice Clement. En 2021, le Service des poursuites pénales du Canada a indiqué que 7 702 accusations pour possession simple ont été portées par les corps policiers. Les procureurs ont suspendu ou retiré 6 200 de ces accusations, soit pas moins de 81 %. Si vous vous demandez ce qui cause le goulot d'étranglement dans les tribunaux provinciaux, vous n'avez qu'à penser à ces 6 000 accusations qui cheminent dans le système avant d'être retirées par les procureurs. C'est une situation, il faut bien l'avouer, tout à fait inacceptable. J'irais encore plus loin. Les Autochtones et les

The problem is that police officers charge and then the prosecutors have to dispose. Your legislation allows the police officers off the hook on this. All they have to do is consider alternatives. Even if they fail to consider alternatives, it has no consequences in relation to the charge. I want to know from you why the obligation applied to prosecutors, which is pretty demanding, and good and helpful, is not the same standard to peace officers in this legislation.

Mr. Di Manno: My understanding is that these provisions are imported from the Youth Criminal Justice Act context and that they have been highly effective in that context.

I don't think that the distinction in language between what we are asking the police officer or the prosecutor to do overtakes the general principle here. The principle here is that police officers are now going to have to apply their discretion in a way that is consistent with the declaration of principles that will be in the Controlled Drugs and Substances Act. The idea is that if they fail to exercise their discretion in the manner the bill asks of them, prosecutors will have the final responsibility, through their prosecutorial discretion, to keep it in check and to make sure those cases don't go forward. If prosecutors consistently continue to not authorize charges, police officers' conduct will adapt and they won't consistently continue to send cases to prosecutors that they know will not ultimately get approved for charges.

Senator Cotter: In the three years of the data I have been describing — I only picked one year — there are still a hell of a lot of charges that police officers lay that are withdrawn. It doesn't seem to have slowed the police down one iota; in fact, this data suggests that, proportionally, they are laying more charges that get withdrawn rather than fewer. It seems to me that if there is not much of a distinction between what we ask of police officers and prosecutors, we'd better write it the same — in fact, maybe an amendment to write it the same but actually help your goal and help people not get charged in the first place. Thanks.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: My question will be brief. The minister told us that, in terms of the 20 offences chosen for the abolition of mandatory minimum sentences, he had unequivocal but incomplete information on the overrepresentation of Black and Indigenous people.

personnes de race noire sont disproportionnellement ciblées par de telles accusations. Cela ressort très clairement des rapports concernant le Service de police de Toronto.

Voici ce qui est problématique. Les agents de police portent des accusations et les procureurs doivent ensuite faire le nécessaire. Votre loi fait en sorte que les policiers peuvent s'en laver les mains. On leur demande seulement de considérer les solutions de rechange, et ils ne s'exposent à aucune conséquence s'ils ne le font pas. J'aimerais que vous puissiez nous dire pourquoi l'obligation imposée aux procureurs, une exigence stricte qui a tout à fait sa raison d'être, ne s'applique pas aussi aux agents de la paix en vertu de cette loi.

M. Di Manno : D'après ce que j'ai pu comprendre, ces dispositions sont tirées de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qui se sont révélées très efficaces dans ce contexte.

Je pense que le principe général continue de s'appliquer malgré la différence de libellé entre les exigences applicables aux policiers et aux procureurs. Suivant ce principe, les agents de la paix devront dorénavant exercer leur pouvoir discrétionnaire d'une manière conforme à la déclaration de principes qui figurera dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. S'ils n'exercent pas ce pouvoir discrétionnaire de la façon prescrite par le projet de loi, ce sont les procureurs qui devront en fin de compte, en vertu des pouvoirs discrétionnaires qui leur sont conférés, garder la situation sous contrôle en veillant à ce que les causes en question ne puissent pas aller de l'avant. Si les procureurs continuent de refuser systématiquement que des accusations soient portées, les agents de police vont adapter leur comportement en conséquence. Ils vont cesser de référer aux procureurs tous ces dossiers s'ils savent que ceux-ci n'autoriseront pas que des accusations soient portées.

Le sénateur Cotter : Dans les trois années de données que j'ai analysées — et j'ai cité les chiffres d'une seule de ces années —, il y a encore un nombre très élevé d'accusations portées par des agents de la paix qui ont été retirées par la suite. Cela ne semble avoir tempéré aucunement l'ardeur des policiers. De fait, ces données indiquent que, toutes proportions gardées, le nombre d'accusations retirées par la suite a augmenté, plutôt que de diminuer. Il me semble que si nous demandons à peu près la même chose aux agents de police et aux procureurs, nous devrions l'exprimer de la même manière. En fait, un amendement en ce sens pourrait contribuer à l'atteinte de votre objectif en permettant d'éviter que des accusations soient portées au départ. Merci.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma question sera brève. Le ministre nous a dit que, pour ce qui est des 20 infractions choisies pour abolir les peines minimales obligatoires, il avait des informations non équivoques, mais incomplètes sur la surreprésentation des personnes noires et autochtones.

That said, I am interested in sexual assault. I know that there is certainly an overrepresentation of minorities among sexual assault victims. However, on the perpetrator side, is there, for this particular offence, an overrepresentation of minorities, much like the offences for which you have removed the mandatory minimum sentences? I would like to have some figures.

Mr. Taylor: In the document I consulted on the Just Facts website, there is some data that explains the imposition of mandatory minimum sentences for certain groups.

[English]

I don't know if it's possible to pinpoint or extract the specific information. The data is related to sexual offences punishable by MMPs, and not all sexual offences are punishable by MMPs, so the data we currently have might not be as precise.

Senator Miville-Dechêne: What does the data say? Does it say, for example, that there is an overrepresentation of Indigenous people?

Maybe we can follow up. I'm asking this question because I am wondering why some infractions are not with minimal sentences now and others have escaped this. This is not a jurist question but more for a journalist question: Is it simply because of public opinion? Is it simply because it's not acceptable — the government thought that it would not be acceptable — with certain infractions to just get rid of minimum sentences because of the backlash that would follow?

Mr. Taylor: I think Minister Lametti alluded to that in his remarks both here and when he appeared before the House committee around this being a kind of pragmatic, important step in the larger effort to reform the criminal justice system. I'll leave it at that.

Just to pinpoint the data we have in front of us today, the 10-year period that this study is available covers 3,090 offenders admitted to federal custody for a child-related sexual offence. Certainly, the proportion of Indigenous offenders within that category has increased. We can provide that as well.

Senator Klyne: Purportedly, Bill C-5 is needed to address systemic racism or issues related to reducing sentencing policies. Also, one reason cited for removing MMPs is to maintain public safety. How will this first step of repealing mandatory minimums for certain offences and allowing greater use of conditional

Cela dit, je m'intéresse aux agressions sexuelles. Je sais que, du côté des victimes d'agressions sexuelles, il y a certainement une surreprésentation des membres de minorités. Cependant, du côté des auteurs des infractions, y a-t-il, pour cette infraction particulière, une surreprésentation des membres de minorités, un peu comme pour les infractions pour lesquelles vous avez supprimé les peines minimales obligatoires? J'aimerais avoir des chiffres.

Me Taylor : Dans le document que j'ai consulté sur le site Just Facts, il y a quelques données qui expliquent l'application des peines minimales obligatoires pour certains groupes.

[Traduction]

Je ne sais pas dans quelle mesure il est possible de cerner ou d'extraire des données précises. Les données portent sur les infractions de nature sexuelle punissables par la voie d'une peine minimale obligatoire, ce qui n'est pas le cas pour toutes les infractions de ce genre. Il est donc possible que les données actuellement en notre possession ne soient pas précises à ce point.

La sénatrice Miville-Dechêne : Qu'indiquent ces données? Nous apprennent-elles, par exemple, que les Autochtones sont surreprésentés?

Peut-être pourrions-nous faire un suivi à ce sujet. Je pose la question parce que j'aimerais bien savoir pourquoi certaines infractions ne sont pas maintenant visées par les peines minimales alors que d'autres échappent à ce seuil. Ce n'est pas une question de juriste, mais plutôt celle d'une ancienne journaliste. Est-ce simplement à cause de l'opinion publique? Est-ce seulement parce qu'il n'est pas acceptable — le gouvernement pense que cela ne serait pas acceptable — dans le cas de certaines infractions que l'on renonce carrément aux peines minimales étant donné le tollé que cela susciterait?

Me Taylor : Je pense que le ministre Lametti y a fait allusion dans ses observations aussi bien sur cette tribune que lors de sa comparution devant le comité de la Chambre en indiquant qu'il s'agit en quelque sorte d'une importante mesure tout à fait pragmatique s'inscrivant dans l'effort plus général de réforme de notre système de justice pénale. Je vais en rester là pour l'instant.

Selon les données que j'ai sous la main, pendant la période de 10 ans visée par cette étude, 3 090 délinquants ont été incarcérés dans un établissement fédéral à la suite d'une infraction sexuelle contre un mineur. Il ne fait aucun doute que la proportion de délinquants autochtones dans cette catégorie a augmenté. Nous pouvons vous fournir également ces chiffres.

Le sénateur Klyne : Le projet de loi C-5 est censé s'attaquer au racisme systémique et aux problèmes liés aux politiques de réduction des peines. Par ailleurs, l'un des motifs évoqués pour l'élimination des peines minimales obligatoires est le maintien de la sécurité publique. Comment cette première étape consistant

sentence orders result in a substantial reduction in overrepresentation of Indigenous and racialized offenders appearing before the courts?

Mr. Di Manno: Systemic racism can be a lot of things. It can be the exercise of a police officer's discretion in an inappropriate fashion. It can be a sentencing policy —

Senator Klyne: We can skip that, so we don't cover that part. I understand that, but my question is this: How is this first step of repealing MMPs and encouraging more use of the conditional sentencing orders going to reduce the overrepresentation of Indigenous and racialized offenders appearing before the courts?

Mr. Di Manno: The object of this bill is to repeal mandatory minimum penalties, which have a negative disproportionate impact on racialized offenders and members of marginalized communities in the sentencing process. So we're at the stage of sentencing when we're looking at the first part of the reforms in this bill. The second part of the reforms are really about reducing the over-reliance on incarceration, which we know can strengthen gang affiliations and can contribute to recidivism. The third part of the bill is probably the one that is at the first point of contact, where we know that racialized offenders are over-policed with respect to the simple possession of drugs. We also know that they don't use controlled substances at a rate more than non-racialized offenders.

Senator Klyne: So this is lesser-crime-focused. The other ones are going to keep on coming, and they will be outside of the scope of this.

Mr. Di Manno: I'm not suggesting they are going to keep on coming. I'm suggesting that what this bill will do at the first point of contact is really, with respect to the CDSA reforms, keeping simple possession charges out of the criminal justice system and to promote health and social responses to those. That's going to have a cumulative impact. It's going to make room in the criminal justice system to concentrate on more serious matters.

With respect to the first part of the bill, we are really at the sentencing process. The government is trying to address sentencing policies that, on their face, appear to treat everyone equally but that have negative disproportionate impacts as a result.

à supprimer les peines minimales obligatoires pour certaines infractions et à permettre une utilisation accrue des ordonnances de sursis mènera-t-elle à une diminution substantielle de la surreprésentation des Autochtones et des personnes appartenant à une minorité raciale au sein de notre système de justice?

M. Di Manno : Le racisme systémique peut prendre de nombreuses formes. Il peut s'agir d'un agent de police qui exerce son pouvoir discrétionnaire de manière inappropriée. Il peut émaner d'une politique de détermination de la peine...

Le sénateur Klyne : Je pense que vous pouvez nous faire grâce des explications sur cet aspect que je saisis très bien. Ma question est plutôt la suivante. Comment cette première étape consistant à supprimer les peines minimales obligatoires et à encourager un recours accru aux ordonnances de sursis va-t-elle permettre de réduire la surreprésentation des Autochtones et des individus appartenant à une minorité raciale dans le système judiciaire?

M. Di Manno : Ce projet de loi a pour but de supprimer les peines minimales obligatoires, lesquelles affectent de façon disproportionnée les délinquants racisés et les membres des groupes marginalisés dans le processus de détermination de la peine. La première partie des réformes prévues dans ce projet de loi intervient donc à cette étape de la détermination de la peine. La seconde partie des réformes vise en fait à réduire la surutilisation de l'incarcération qui, comme nous le savons, favorise l'intégration à des gangs en plus de contribuer au récidivisme. La troisième partie du projet de loi est sans doute celle qui s'applique dès le premier point de contact quand on sait que les délinquants racisés sont davantage ciblés par les services policiers pour des cas de possession simple de stupéfiants. Nous savons en outre que les membres des minorités raciales ne consomment pas de substances contrôlées dans une proportion plus marquée que le reste de la population.

Le sénateur Klyne : Il s'agit donc de mesures qui sont moins axées sur le crime. D'autres délinquants vont poursuivre leurs activités sans être visés par ces dispositions.

M. Di Manno : Je ne suis pas en train de dire que cela va se poursuivre. Je fais simplement valoir que les réformes apportées dans ce projet de loi feront en sorte qu'au premier point de contact, on évitera les accusations pour possession simple tout en mettant en valeur des solutions à cette problématique dans une perspective de santé et de soutien social. L'effet va être cumulatif. Le système de justice pénale pourra ainsi mieux se concentrer sur les infractions les plus graves.

Pour ce qui est de la première partie du projet de loi, c'est vraiment le processus de détermination de la peine qui est touché. Le gouvernement souhaite ainsi modifier les politiques en la matière qui semblent, à première vue, traiter tout le monde sur le même pied, mais qui ont plutôt des incidences négatives disproportionnées pour certains.

Mr. Villetorte: If I may complement my colleague's answer — and we will share this with the committee — we have JustFacts, which looks at four or five jurisdictions. The conclusion is always the same: The likelier you are to be diverted at an early stage in the criminal justice system, the lower the recidivism rate. Mandatory minimum penalties discourage that diversion, as do the restrictions to conditional sentences. By repealing MMPs but also allowing conditional sentences in appropriate circumstances, conditional sentences can be crafted with appropriate conditions that will actually avoid recontact with the criminal justice system. Therefore, in the second way that you were talking about, in the long term, we will see most probably a diminution of that. The decrease, at first, will probably be in those cases that should be diverted early on.

The Chair: Thank you to the witnesses. You have been very patient with our questions, and you have been very open in how you have answered them. We really appreciate all the work you have done for us. We look forward to seeing you again. Thank you so much.

(The committee adjourned.)

M. Villetorte : Si vous me permettez de compléter la réponse de mon collègue — et nous allons transmettre le tout au comité —, je vous signale que nous avons les Précis des faits qui s'intéressent à ce qui se passe dans quatre ou cinq sphères de compétence. La conclusion est toujours la même. Plus il est possible de déjudiciariser les prévenus tôt dans le processus de justice pénale, plus le taux de récidive diminue. Les peines minimales obligatoires vont à l'encontre d'une telle déjudiciarisation. Il en va de même des restrictions quant aux condamnations avec sursis. En éliminant les peines minimales obligatoires tout en permettant le recours aux ordonnances de sursis quand les circonstances s'y prêtent, on fait en sorte qu'il est possible de moduler ces ordonnances en y adjoignant les conditions appropriées qui vont permettre d'éviter des démêlés ultérieurs avec la justice. Par conséquent, pour ce deuxième aspect dont vous parliez, nous constaterons sans doute une diminution à long terme. La réduction se manifestera probablement au départ pour les inculpés qui devraient être déjudiciarisés dès le début du processus.

La présidente : Merci à nos témoins. Vous avez répondu à nos questions avec beaucoup de patience et une grande ouverture d'esprit. Nous vous sommes vraiment reconnaissants pour toute l'aide que vous nous avez apportée. Nous espérons vous revoir bientôt. Merci énormément.

(La séance est levée.)
